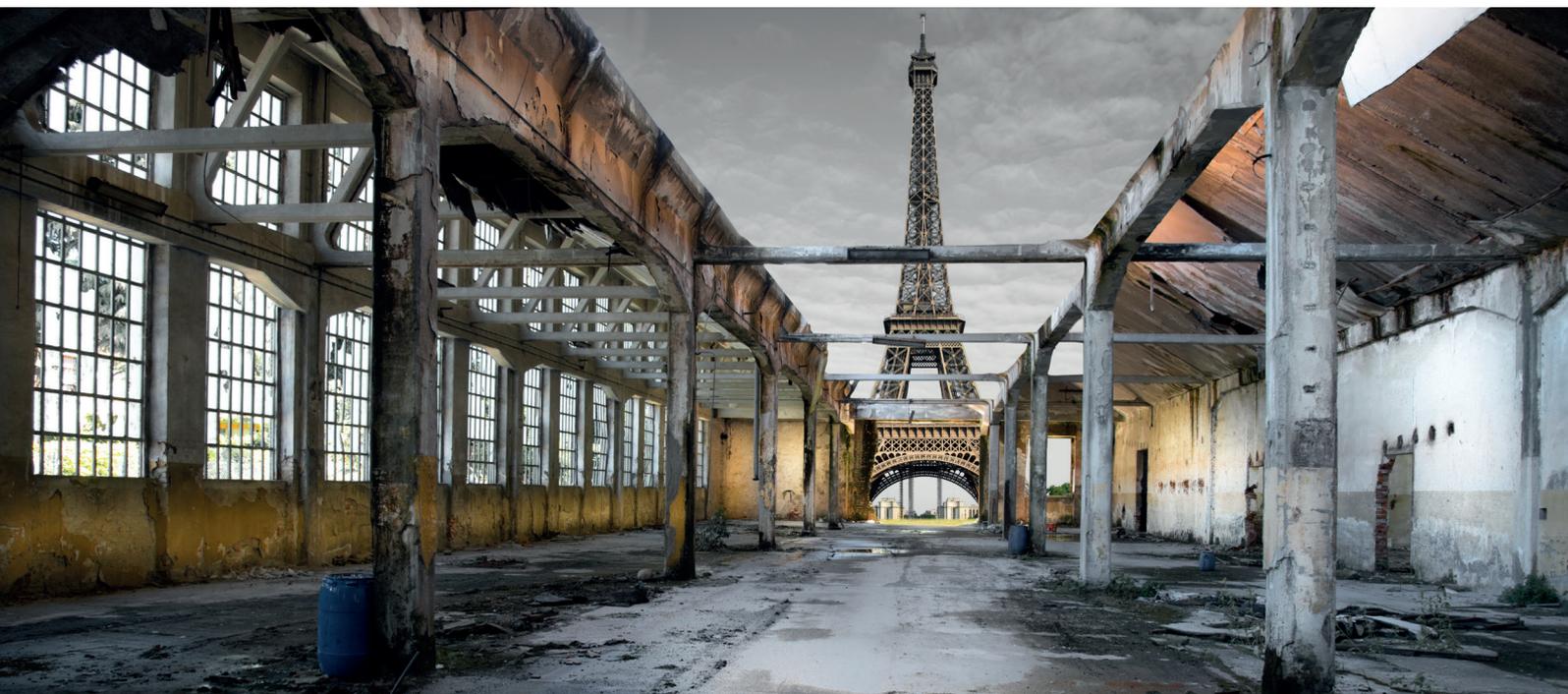


LES IMPÔTS DE PRODUCTION CONTRE LES SALAIRES, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Réduire la fiscalité de production française au niveau européen permettrait d'augmenter les rémunérations de 42 milliards d'euros et de créer 750 000 emplois, sans creuser les déficits.

Novembre 2021

Pierre Bentata et Nicolas Marques





L'Institut économique Molinari (IEM) est un organisme de recherche et d'éducation dont la mission est de favoriser une meilleure compréhension des phénomènes et défis économiques, en les rendant accessible au grand public. A cet effet, il effectue des recherches scientifiques, organise des cercles de réflexion, édite des publications, propose des formations et toutes formes d'enseignement en ce sens.

L'IEM est une organisation à but non lucratif, financée par les cotisations volontaires de ses membres, individus, fondations ou entreprises. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

Dans ce travail, l'analyse contextuelle a été réalisée par Nicolas Marques et Pierre Bentata et l'analyse économétrique par Pierre Bentata.

Photo : *Paesaggio di Parigi post apocalittico* de Photobeps (Adobe Stock). La Tour Eiffel, symbole de la créativité française au XIX^{ème} siècle et du génie industriel, entourée d'usines désaffectées un siècle et demi plus tard.

©2021 Institut économique Molinari
ISBN 978-2-931091-01-2
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2021.
Version 14/01/2022

Contact : postmaster@institutmolinari.org
Site Internet : www.institutmolinari.org

LES IMPOTS DE PRODUCTION CONTRE LES SALAIRES, L'EMPLOI ET LA CROISSANCE

Réduire la fiscalité de production française au niveau européen permettrait d'augmenter les rémunérations de 42 milliards d'euros et de créer 750 000 emplois, sans creuser les déficits.

Novembre 2021

Pierre Bentata & Nicolas Marques

Institut Économique Molinari | Paris-Bruxelles

« Certains prélèvements obligatoires – et non des moindres – sont ‘gaspilleurs’, c’est-à-dire que même sans être diminués de frais de perception, ils procurent moins à la puissance publique qu’ils ne coutent aux contribuables. »

Maurice Lauré, André Babeau et Christian Louit
(2001), *Les impôts gaspilleurs*,
PUF Quadrige, page 15.

SOMMAIRE

1.	SYNTHESE DE L'ETUDE.....	7
2.	L'ENJEU, S'EMANCIPER D'UNE VISION COMPTABLE STATIQUE POUR UNE VISION ECONOMIQUE DYNAMIQUE	10
3.	DES IMPOTS A PROSCRIRE SELON LA LITTERATURE ECONOMIQUE.....	13
	L'impôt sur les bénéfices génère peu de distorsions	13
	L'impôt sur la valeur ajoutée type TVA génère peu de distorsions.....	13
	Les impôts de production génèrent d'importantes distorsions.....	14
	Les impôts de production sont insensibles à la situation financière des entreprises.....	14
	La fiscalité de production est reconnue comme contreproductive, d'où la la TVA	16
	Une fiscalité qui n'épargne pas les ménages.....	16
4.	L'ABUS D'IMPOTS DE PRODUCTION, UN MAL FRANÇAIS.....	18
	Des impôts de production plus élevés que chez nos voisins.....	18
	Trop d'impôts de production au regard de la valeur ajoutée française.....	19
	Des excédents bruts d'exploitation atrophiés.....	20
	Un consensus sur l'impact négatif des impôts de production français.....	22
	La fiscalité de production se retourne contre les actifs	23
5.	ANALYSE ECONOMETRIQUE DE L'EFFET D'UNE REDUCTION DES IMPOTS DE PRODUCTION.....	26
	Choix du chiffre d'affaires des entreprises comme variable expliquée	26
	Choix du modèle et des variables explicatives	26
	Résultats empiriques : 1 euro d'impôts de production détruit 3 euros de chiffre d'affaires	28
6.	IMPACT D'UNE REDUCTION DE 35 MILLIARDS DES IMPOTS DE PRODUCTION SUR L'ECONOMIE FRANÇAISE	29
	Un impact mécanique, la hausse des recettes d'impôt sur les sociétés de 17 %.....	29
	Des effets d'entraînement massifs.....	29
	Quantification des impacts indirects avec le tableau d'entrées-sorties	30
	Quantification des autres impacts indirects.....	31
	Un business plan global de la baisse des impôts de production équilibré au bout de 2 ans.....	32
	Un effet massif pour les territoires, la santé, l'industrie et les activités de soutien.....	32
7.	CONCLUSION	34
8.	ANNEXE SPÉCIFICATIONS DU MODÈLE.....	36
	Stationnarité.....	36
	Effets fixes vs effets aléatoires	37
	Multicolinéarité	38
9.	ANNEXE TESTS DE ROBUSTESSE AVEC VARIABLE TEMPORELLE OU ECHANTILLON ALTERNATIF .	39
	Introduction à 28 d'une variable temporelle sur 2008-2018	39
	Analyse à 15 des seuls impôts de production non liés à la masse salariale.....	41
10.	LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS.....	44
11.	BIBLIOGRAPHIE	46
12.	NOTES	49

1. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

- ▶ Harmoniser la fiscalité française au niveau européen passe par une réduction de 45 milliards d'euros des impôts de production (si l'on raisonne au regard du PIB, subventions de production déduites).
- ▶ Par comparaison, la baisse mise en œuvre par le gouvernement dans le cadre du plan de relance se limite à 10 milliards d'euros.
- ▶ Une baisse supplémentaire de 35 milliards d'euros de la fiscalité de production générerait des effets d'entraînement gagnants-gagnants pour la société française, avec 156 milliards d'euros de chiffre d'affaires en plus et 12 milliards d'excédents nets pour les entreprises.
- ▶ Les actifs, salariés ou chômeurs, leurs régimes de protection sociale seraient les premiers gagnants avec : 42 milliards de rémunérations supplémentaires (dont 25 de salaires nets) et la création de 750 000 emplois.
- ▶ Les finances publiques ne seraient pas déstabilisées : il serait possible de réduire la fiscalité de production sans réviser à la hausse les autres fiscalités ou sans creuser les déficits publics. La baisse des impôts de production serait compensée au bout de 2 ans par l'augmentation du rendement des cotisations sociales (+17 milliards), de l'impôt sur les sociétés (+7 milliards), de l'impôt sur le revenu (+2 milliards), de la TVA (+1 milliard) et la baisse des dépenses liées au chômage (11 milliards).

Tableau 1 : Effet sur les finances publiques d'une réduction de 35 milliards des impôts de production à barème fiscal inchangé

Impact à deux ans (milliards d'euros ou emplois)	entreprises et ménages	finances publiques
Baisse des Impôts de production	-35 milliards€	-35 milliards€
Hausse du chiffre d'affaires des entreprises françaises	+156 milliards€	
Hausse des rémunérations (créations de postes et augmentations)	+42 milliards€	
Hausse de l'emploi	753 000 postes	
Surplus de Cotisations sociales patronales et salariales		+17 milliards€
Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage		+11 milliards€
Surplus d'Impôt sur le revenu		+2 milliards€
Surplus de TVA		+1 milliard€
Surplus d'Impôts sur les sociétés (effet mécanique plus surplus d'activité)		+7 milliards€
Surplus d'Impôts de production lié au surplus d'activité		+1 milliard€
Impact net global sur les finances publiques		Auto-financé

Source : Institut économique Molinari

- ▶ Les comparaisons montrent que l'économie française souffre d'un niveau d'impôts de production sans rapport avec sa création de valeur ajoutée. La France représente 33 % des impôts de production nets dans l'UE à 28 pour seulement 15 % de la création de valeur ajoutée en 2019.
- ▶ Dans certains secteurs d'activité, il faudrait supprimer les $\frac{3}{4}$ de la fiscalité de production compte tenu de la valeur ajoutée dégagée. C'est notamment le cas le secteur de l'information et la communication, les services administratifs et de soutien, le transport et l'entrepôt. Dans l'industrie il faudrait aller encore plus loin, en supprimant $\frac{4}{5}$ ^{ème} de la fiscalité de production.

Tableau 2 : Impôts de production en trop selon les secteurs d'activité (2019)

Secteurs d'activité	Impôts de production nets (subventions déduites) en milliards d'euros (et % du total)		
	France	dont en trop vs reste de l'UE	dont cohérent avec le reste de l'UE
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2	1,7 (71%)	0,7 (29%)
Commerce et réparation	7	3 (39%)	4 (61%)
Construction	3	1 (34%)	2 (66%)
Eau, assainissement, déchets et dépollution	0,5	0,2 (40%)	0,3 (60%)
Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	2	1 (44%)	1 (56%)
Finance et assurance	9	5 (57%)	4 (43%)
Immobilier	28	17 (62%)	11 (38%)
Industrie manufacturière	9,4	7,8 (83%)	1,6 (17%)
Information et communication	2,3	1,6 (72%)	0,6 (28%)
Services administratifs et de soutien	2,6	2,2 (83%)	0,4 (17%)
Transport et entreposage	3	2 (62%)	1 (38%)
Total des activités	68	44 (65%)	24 (35%)

Source : Institut économique Molinari d'après Eurostat au titre de 2019.

- L'industrie hexagonale est pénalisée par des impôts sur la production représentant 38 % de l'Union européenne, alors qu'elle réalise seulement 10 % de la valeur ajoutée en 2018. C'est la fiscalité de production, et dans une moindre mesure les cotisations patronales qui expliquent son manque de compétitivité, les salaires bruts n'étant pas en cause.

Tableau 3 : Comparaison des principaux pays industriels européens (2018)

Poids de la France au sein de l'industrie des 28 pays de l'UE	Autres impôts				Excédents d'exploitation nets
	Valeur ajoutée brute	moins subventions sur la production	Cotisations patronales	Salaires bruts	
Allemagne	30%	1%	29%	35%	25%
Italie	12%	22%	17%	10%	10%
Royaume-Uni	10%	7%	8%	12%	9%
Espagne	6%	1%	6%	5%	8%
Pays-Bas	4%	-2%	4%	3%	5%
Pologne	4%	2%	3%	4%	5%
France	10%	38%	16%	10%	5%

Source : Institut économique Molinari d'après Eurostat au titre de 2018.

- La fiscalité de production, insensible aux performances et à la santé des entreprises constitue un danger pour la survie des activités françaises à faible marge, comme l'illustre la fermeture de l'usine de pneumatiques Bridgestone de Béthune. Avec 7 millions d'impôts de production en 2018, cette activité ne pouvait pas être rentable en France. Elle génèrait 5 millions de pertes, créés par la dureté de la fiscalité française. Alors que d'autres sites industriels sont menacés (Alcatel-Lucent, Jacob-Delafon, Michelin, Schneider Electric, Verallia...) le maintien de cette fiscalité, qu'il était prévu d'éteindre avec l'avènement de la TVA dans les années 1950, est un contresens.
- L'analyse de l'incidence fiscale montre qu'*in fine* le coût de cette fiscalité de production repose sur les consommateurs, les actionnaires et les salariés. Il se répartit dans des proportions dépendant du pouvoir respectif des différents acteurs. Dans les domaines exposés à une concurrence internationale significative, l'incidence repose peu sur les consommateurs qui ont

accès à des produits étrangers incorporant moins de fiscalités. L'incidence fiscale reposera plus sur les actionnaires et les salariés, selon des temporalités variables. Les actionnaires moins mobiles à court terme, sont susceptible d'assumer au départ une part significative de la fiscalité de production. Mais ils restent mobiles à long terme : ils peuvent réduire leurs investissements dans les pays avec des fiscalités plus développées, voire s'en désengager. Les actifs, salariés ou chômeurs, sont souvent les moins mobiles à long terme. Ils supporteront l'essentiel de la fiscalité de production, sous la forme de salaires ou de taux d'emplois moindres.

- ▶ Il conviendra de compenser le manque à gagner des collectivités locales. Elles perçoivent l'essentiel de la fiscalité de production (66 %) qui représente 28 % de leur financement. La solution la plus prometteuse est le partage des fiscalités traditionnelles, à l'image de ce que font de nombreux pays avec les taxes sur la consommation (Canada, Espagne ou Etats-Unis), l'impôt sur le revenu (Danemark, Finlande, Islande et Norvège ou Suède) ou l'impôt sur les sociétés (Allemagne).

2. L'ENJEU, S'EMANCIPER D'UNE VISION COMPTABLE STATIQUE POUR UNE VISION ECONOMIQUE DYNAMIQUE

Le 3 septembre 2020, le gouvernement annonçait son plan de relance, intitulé « France Relance », destiné à surmonter la crise économique issue de la pandémie de la COVID-19 et à réorienter l'activité vers les secteurs d'avenir¹. Ce plan de 100 milliards d'euros contient 3 volets : écologie, compétitivité et cohésion sociale.

L'enveloppe destinée à renforcer l'efficacité productive des entreprises représente 34 milliards d'euros. Dans cette somme, 20 milliards sont alloués à une baisse des impôts de production en 2021 et 2022. Cette mesure devrait ensuite être pérennisée au titre des budgets 2023 et suivants.

Si cette baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production constitue une bonne nouvelle, elle est timorée.

Les impôts de production sont clairement identifiés depuis des années comme pénalisant la société française. En particulier, ils nuisent à l'emploi et à la progression des salaires. Or, la baisse annoncée ne permettra pas de résorber cette sur-fiscalité française.

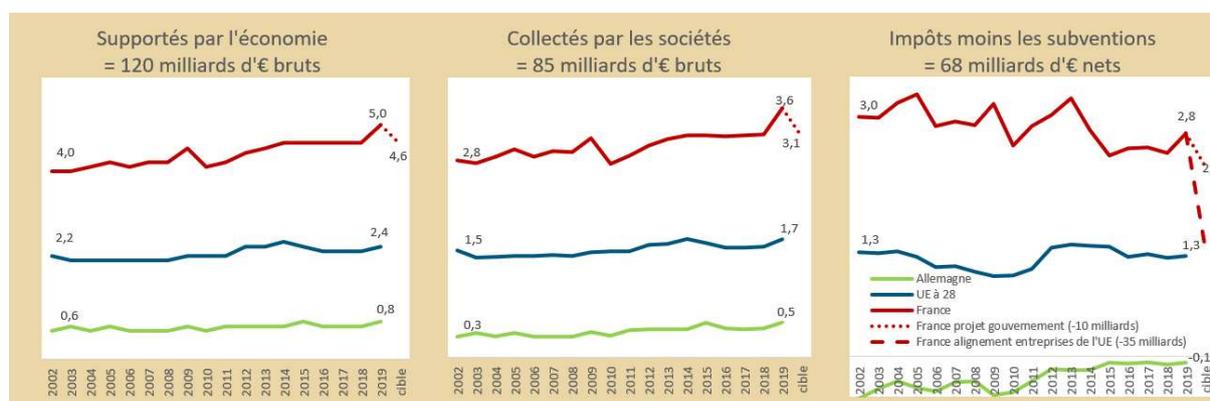
Si l'on considère la globalité de l'économie française, comprenant aussi bien les ménages que les administrations, la fiscalité de production représentait 120 milliards d'euros en 2019. La baisse de 10 milliards représente une réduction de 8 %.

Si l'on considère les seuls impôts de production collectés par les entreprises, soit 85 milliards en 2019, la baisse de 10 milliards représente une réduction de 12 %.

Si l'on considère les impôts de production nets, soit 68 milliards en 2019 une fois les subventions de production déduites, la baisse de 10 milliards représente une réduction de 15 %.

Dans tous les cas, elle laisse la France à des niveaux de fiscalité de production deux fois supérieurs à ceux de l'UE et a fortiori sans rapport avec l'Allemagne (Figure 1). Elle ne permettra, en aucun cas, de résorber le différentiel de fiscalité pénalisant l'économie française, ayant par ailleurs à faire face à des charges sociales sur le travail² et des réglementations relativement pénalisantes³.

Figure 1: Impôts de production français de 2002 à 2019 en % du PIB



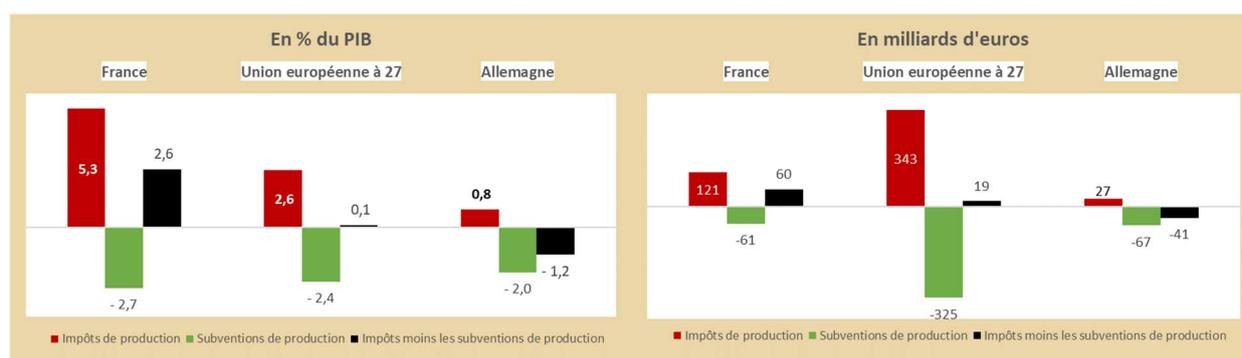
Source : Institut économique d'après Eurostat, Impôts de production (D29) globaux d'après [gov_10a_taxag] / des sociétés financières et non financières [nasa_10_nf_tr] / nets globaux (D29) une fois les subventions de production déduites (D39) d'après [nama_10_gdp].

Pourtant, la mise en place d'un plan de relance ambitieux permettait de desserrer les contraintes budgétaires et financières à court terme⁴. Soutenu et partiellement financé au niveau européen, il vise à rendre possible des démarches d'investissement à long terme. Or une baisse massive des impôts de production présente toutes les caractéristiques d'un excellent investissement. En juillet 2020, Philippe Martin, Président délégué du Conseil d'analyse économique, considérait que c'est le moment de supprimer des taxes contre la production. Selon lui, « On parle de relocalisation, mais il n'y a pas mille instruments pour relocaliser. La baisse des impôts de production en est un »⁵.

Dans un contexte d'incertitude sanitaire et économique lié à la pandémie, une baisse massive de la fiscalité de production aurait aussi permis de mieux protéger l'appareil productif français. On notera d'ailleurs que nos voisins ont utilisé ce levier dans leurs programmes de soutien à l'activité.

En 2020, la fiscalité de production était intégralement compensée par des subventions de production dans les deux tiers des pays européens (Figure 2). Nette de subventions, elle représentait 0,1 % du PIB de l'UE à 27, soit 26 fois moins qu'en France. Avec 60 milliards d'impôts de production, nets de subventions, notre économie était 3 fois plus pénalisée que toute l'Europe réunie. Le contraste avec l'Allemagne était encore plus criant, notre voisin subventionnant sa production à hauteur de 1,2 % du PIB ou 41 milliards d'euros.

Figure 2 : Impôts de production bruts et nets en 2020



Source : Institut économique d'après Eurostat, [nama_10_gdp].

Au cours des derniers mois, de nombreux économistes ont pris position en faveur d'une baisse plus massive des impôts de production que celle planifié par les pouvoirs publics.

Dans une tribune au journal *Les Echos*, 32 économistes ont défendu une réduction de 35 milliards d'euros des impôts de production⁶. Cette démarche permettrait à la France de converger vers la moyenne de l'UE lorsqu'on considère le poids des impôts de productions nets au regard du PIB, en déduisant de la fiscalité brute les subventions de production⁷. Le Cercle des économistes a proposé, quant à lui, de ramener en 5 ans les impôts de production français au niveau allemand, ce qui de facto équivaldrait à les supprimer.

Le gouvernement lui-même est conscient qu'il faudrait faire plus pour remettre la fiscalité française à niveau. En septembre 2020, le ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance déclarait devant les sénateurs que « nous devons aussi être compétitifs sur le plan fiscal : on ne peut demander à nos industriels de courir avec des boulets. Nous ne pouvons pas continuer à avoir des impôts de

production deux fois plus élevés que la moyenne européenne, sept fois plus élevés qu'en Allemagne »⁸. Un an plus tard, il réitérait « sur les impôts de production, il faut continuer, il nous reste un écart avec l'Allemagne »⁹.

Pour autant, à ce stade, le gouvernement n'a pas mis en place une trajectoire permettant de ramener les impôts de production au niveau européen. Au-delà des arbitrages entre les nombreuses priorités, une objection – fréquemment avancée par nos grands argentiers – serait l'absence de marges de manœuvres budgétaires. En cette période d'incertitude sanitaire et économique, il serait difficile, voire impossible, d'organiser une démarche plus significative.

Il n'est pas sûr que cet argument soit fondé d'un point de vue économique et financier.

D'une part, les finances publiques sont dégradées depuis des décennies, en dépit de l'importance des prélèvements obligatoires¹⁰. Cela laisse à penser que des hauts niveaux de fiscalité, loin d'être la solution, sont un problème. Si les impôts de production apportent des recettes à court terme, celles-ci sont coûteuses à moyen et long terme. La fiscalité de production fonctionne comme une subvention aux délocalisations et aux importations, ce qui freine la croissance et l'emploi. Elle génère à ce titre des manques-à-gagner pour les administrations et des dépenses plus significatives liées au soutien aux entreprises et aux chômeurs.

D'autre part, nous ne sommes pas dans le cadre classique d'une réduction d'une fiscalité « aval », pour laquelle la contrepartie à espérer en termes de finances publique réside dans une augmentation de l'assiette imposable de nature à compenser tout ou partie du manque-à-gagner¹¹.

La fiscalité de production française est positionnée en « amont » d'autres fiscalités. La réduire augmentera mécaniquement le rendement des autres fiscalités en « aval ». Dans la présentation du PLF 2021, le gouvernement s'était contenté de chiffrer la hausse du rendement de l'impôt sur les sociétés consécutif à l'amélioration des résultats des entreprises¹². Or, la réduction des impôts de production suscite des effets bénéfiques pour les finances publiques allant bien au-delà. Elle générera des gains et économies significatives : surplus de cotisations sociales, d'impôt sur le revenu, de TVA et baisses des dépenses liées au chômage. D'où l'importance de chiffrer globalement les effets de cet investissement structurant.

Après une revue de la littérature économique (partie 3) et un état des lieux quantitatif sur la fiscalité de production française et ses effets pervers (partie 4), cette étude propose un chiffrage inédit de l'effet financier net d'une baisse de 35 milliards des impôts de production. Le modèle économétrique employé est décrit en partie 5 et le business plan d'une mesure qui permettrait de ramener la France dans la moyenne européenne est détaillé en partie 6.

3. DES IMPOTS A PROSCRIRE SELON LA LITTÉRATURE ECONOMIQUE

Du point de vue économique, il est courant de répartir les impôts sur l'activité marchande en trois catégories : l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur la valeur ajoutée type TVA et les impôts sur la production. Ces trois catégories d'impôts ont des impacts directs différents sur les choix des entreprises et sur l'économie en général.

L'impôt sur les bénéfices génère peu de distorsions

L'impôt sur les bénéfices intervient en « aval » en « bas de bilan », une fois l'activité terminée. Son assiette, directement liée à la création de richesse opérée par l'entreprise, évolue en fonction des bénéfices.

Les économistes considèrent que cette fiscalité est relativement neutre pour les entreprises. D'une part, en première lecture, elle n'entraîne pas de modification des coûts de production et n'augmente pas le seuil de rentabilité des entreprises¹³. D'autre part, l'entreprise n'a pas à faire l'avance de cet impôt, redevable en fin de processus, lorsque les bénéfices sont constatés. L'impôt sur les bénéfices n'entraîne pas de distorsion directe dans les choix de production, il n'inciterait pas directement les entrepreneurs à modifier leur stratégie pour produire un bien ou un service donné.

Pour autant, les économistes ne concluent pas à l'absence d'effet. Un impôt élevé sur les bénéfices rejailit nécessairement. Il peut réduire l'incitation à entreprendre, à dégager des ressources pour investir et innover et contribuer à diminuer l'attractivité de l'économie nationale¹⁴.

L'impôt sur la valeur ajoutée type TVA génère peu de distorsions

L'impôt sur la valeur ajoutée type TVA intervient lors de la vente d'un produit final, à un ménage ou une entreprise. Son assiette est liée au surplus de richesse créée au cours de l'activité.

Les économistes considèrent que cette fiscalité est relativement neutre pour les entreprises. D'une part, elle est prélevée à chaque stade à hauteur de la valeur ajoutée créée par l'entreprise, ce qui tient compte de la création de richesse opérée et évite les effets cascades de fiscalités¹⁵. D'autre part, le producteur n'a pas à faire l'avance de l'impôt. Il en est redevable une fois le produit vendu, la taxe s'appliquant sur le prix de vente du produit final. Quelle que soit la façon de produire et les stratégies de production, la TVA évite les distorsions de coûts lors de transactions entre entreprises participant à la même chaîne de production¹⁶ et s'applique de la même façon sur le prix de vente du produit final. Comme l'impôt sur les bénéfices, cet impôt est relativement neutre.

Pour autant, les économistes ne concluent pas à l'absence d'effet. Lorsque la TVA est supportée par l'acheteur final, on constate une augmentation des prix des produits finaux à due proportion de la taxe. Cela peut modifier ses comportements d'achat en fonction des élasticités relatives des demandes de biens et services¹⁷ et des éventuels écarts de taux de TVA entre produits substituables. Lorsque c'est le producteur qui la supporte, elle peut réduire l'incitation à proposer les biens ou services. Dans tous les cas, une analyse est nécessaire pour déterminer qui, dans les faits, supporte cette taxe¹⁸.

Les impôts de production génèrent d'importantes distorsions

Les impôts de production interviennent en « amont » lors du processus de production, bien avant la vente ou la réalisation de bénéfices. Ils portent sur les facteurs de production, les intrants (c'est-à-dire les consommations intermédiaires), sur le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée. Contrairement aux deux types de fiscalité précédents, ils représentent une charge pour le producteur qui doit faire l'avance de trésorerie.

Cette fiscalité est particulièrement « distorsive eu égard à la grande variabilité des ventes réalisées selon les différents secteurs et l'organisation productive des filières », comme l'a rappelé un groupe de travail présidé par Yves Dubief et Jacques Le Pape¹⁹.

En intervenant en « haut » du compte d'exploitation, les impôts de production tendent à augmenter le seuil à partir duquel les entreprises sont rentables, ce qui signifie que moins d'entreprises pourront survivre. Les impôts de production créent aussi des distorsions dans les choix des entrepreneurs : modification du choix des facteurs de production pour produire un bien donné, modification du choix de produire en interne ou de recourir au marché et enfin, modification du choix d'acheter un intrant sur le territoire national ou de l'importer. En l'absence d'impôt créant des distorsions, ces décisions dépendent de la qualité du bien acheté et de la productivité qui en découlera. Elles relèvent donc d'un arbitrage portant sur l'efficacité économique relative d'une stratégie par rapport à l'autre. Les impôts de production contraignent les entrepreneurs à prendre des décisions inefficaces sur le plan économique, ce qui se traduit par une baisse de la production, du chiffre d'affaires et de la création de valeur²⁰. Ainsi, en créant un impôt sur la production, les choix sont transformés au détriment de la qualité et de la productivité, réduisant alors l'efficacité de la production²¹.

Enfin, contrairement aux autres impôts, les impôts de production ont des effets qui s'étendent et s'amplifient tout au long du processus de production. Les impôts de production sont connus pour favoriser l'intégration verticale, en incitant les acteurs à se concentrer afin de limiter les empilements de fiscalité, ou encourager les importations. Concrètement, l'impôt de production supporté par une entreprise située en amont de la chaîne de production aura des conséquences sur l'ensemble des entreprises de la chaîne ; c'est ce qu'on appelle « l'effet cascade ». Cette cascade fiscale est particulièrement claire avec les impôts sur le chiffre d'affaires, prélevés à chaque fois qu'un bien est vendu à une entreprise afin d'être intégré à son processus de production : le bien initial est taxé puis retaxé à chaque fois qu'il change d'entreprise, jusqu'au moment où il devient un bien final. Ainsi, plus il y a d'étapes de production, plus le produit sera taxé²². L'impact sera d'autant plus grand que le secteur compte un grand nombre d'étapes de production et que l'économie est imbriquée.

Dans ce cas, il devient préférable d'intégrer verticalement l'activité et/ou de recourir aux importations, même si ces solutions sont moins productives lorsqu'on raisonne hors fiscalité.

Les impôts de production sont insensibles à la situation financière des entreprises

Facteur aggravant, cette fiscalité n'est pas représentative de la performance de l'entreprise ou de sa capacité contributive. Les assiettes des impôts de production dépassent la seule création de richesse relevant de l'entreprise. Elles n'offrent pas d'indications sur sa performance et sa capacité contributive. Elles sont redoutables pour les activités à marges faibles (Zoom 1) et ne se contractent

pas lorsque les performances sont moins bonnes, ce qui rend ces impôts « insensibles à la situation financière des entreprises »²³.

Zoom 1: Un laminoir pour les activités à marges faibles

Contrairement à l'impôt sur les sociétés, assis sur les bénéficiaires, les impôts de production reposent sur des assiettes en amont du résultat. Ces assiettes peuvent intégrer le capital, la masse salariale ou le chiffre d'affaires nécessaires à la réalisation de l'activité. Elles ne tiennent pas compte de la performance des entreprises, ce qui fait peser un danger très significatif pour les activités à marges faibles.

Le cas type ci-dessous présente l'effet des impôts de production dans deux pays, l'un ayant des impôts de production modérés (représentatif de la moyenne de l'UE), l'autre ayant des impôts de production significatifs (représentatif de la France), avec chacun deux activités : une avec 5 % de marge, l'autre avec 1 % de marge, employant chacune la moitié de la population active.

On constate que la fiscalité de production :

- ne tient pas compte de la capacité contributive des activités qui, dans chaque pays sont soumises aux mêmes impôts de production, indépendamment des différences de rentabilité ;
- a un impact plus significatif sur les rentabilités que l'impôt sur les sociétés ;
- réduit à néant le résultat de l'activité la moins rentable dans le pays à fiscalité de production moyenne, provoquant sa stagnation ;
- rend mécaniquement cette activité déficitaire dans le pays à impôts de production forts, au risque de provoquer sa fermeture et d'accroître le chômage.

D'un point de vue finances publiques, le gain immédiat généré par la fiscalité de production doit être comparé à son coût à long terme :

- en dynamique, l'emploi, les performances économiques et les recettes publiques du pays avec impôt de production moyen dépassent celles du pays avec impôt de production fort, victime de la contraction de son activité ;
- si l'on intégrait la contraction de toutes les autres recettes publiques liées à la fermeture de l'activité la moins rentable dans le pays à forte fiscalité de production (moins de charges sociales, d'impôt sur le revenu, de TVA....) et les augmentations des dépenses publiques (liées au chômage notamment), le coût de la fiscalité de production serait encore plus élevé.

Pays avec impôts de production	moyens : 1% du chiffre d'affaires	forts : 2% du chiffre d'affaires
Activités avec 5% de marge avant impôts de production		
Chiffre d'affaire	100 €	100 €
Impôts de production en %	1%	2%
Impôts de production en €	1 €	2 €
Marge après impôts de production en €	4%	3%
Marge après impôts de production en %	4 €	3 €
Impôt sur les sociétés (25%) en €	25%	25%
Impôt sur les sociétés (25%) en %	1 €	0,75 €
Résultat après Impôt sur les sociétés en €	3 €	2,25 €
Conséquence sur l'activité	Se développe	Se développe
Activités avec 1% de marge avant impôts de production		
Chiffre d'affaire	100 €	100 €
Impôts de production en %	1%	2%
Impôts de production en €	1 €	2 €
Marge après impôts de production en €	0%	-1%
Marge après impôts de production en %	0 €	-1 €
Impôt sur les sociétés (25%) en €	25%	25%
Impôt sur les sociétés (25%) en %	0,0 €	0,0 €
Résultat après Impôt sur les sociétés en €	0,0 €	-1,0 €
Conséquence sur l'activité	Stagne	Ferme/licencie
Ensemble économies (2 activités)		
Activités et emplois pérennes	100%	50%
Chiffre d'affaire pérenne	200 €	100 €
Marges pérennes	4 €	3 €
Résultat après IS pérenne	3 €	2,25 €
Recettes publiques pérennes	3 €	2,75 €
Impôts de production en €	2 €	2 €
IS en €	1 €	0,75 €

Source : Institut économique Molinari

Ce cas type est représentatif des difficultés rencontrées par les activités à faible marge en France, comme l'illustre le cas emblématique de Bridgestone à Béthune, activité victime directe des impôts de production (Zoom 3 page 23).

La fiscalité de production est reconnue comme contreproductive, d'où la mise en place de la TVA

En conséquence, les impôts de production, même faibles en apparence, peuvent avoir des effets significatifs dans des économies où les chaînes de production sont longues, particulièrement lorsqu'il existe une forte concurrence internationale : l'impôt de production ayant alors trois impacts négatifs directs sur les entreprises : baisse de la productivité²⁴, baisse de la compétitivité, baisse du chiffre d'affaires²⁵. A cela s'ajoute un impact négatif direct sur les consommateurs : l'impôt de production entraîne des hausses de prix inégales selon le nombre d'étapes de production du bien et selon l'élasticité de la demande, ce qui contraint les consommateurs à modifier leurs choix de consommation, et réduit leur satisfaction²⁶.

Face à la diversité et l'ampleur de leurs effets négatifs, il apparaît donc que les « impôts sur le chiffre d'affaires sont inefficaces »²⁷. Comme le rappelle une note récente du Conseil d'analyse économique, « mieux vaut taxer les biens et les revenus finaux » pour éviter les distorsions dans les décisions de production²⁸. Pour cette raison, les études économiques, aussi bien empiriques que théoriques, concluent à la supériorité d'un impôt de type TVA sur l'impôt de production²⁹.

Une des grandes évolutions françaises des Trente Glorieuses avait, justement, consisté à réduire la dépendance aux impôts de production en instaurant la TVA. Comme l'explique Jean-Marc Daniel, tout le monde était alors conscient des inconvénients des impôts de production : « il est admis après 1954 par tous les fiscalistes... que les taxes sur le chiffre d'affaires ont fait leur temps et qu'il faut qu'elles... disparaissent »³⁰. D'où l'instauration de la TVA, invention française qui sera imitée dans le monde entier. Dès 1954, Maurice Lauré avait popularisé cette nouvelle forme de fiscalité moderne. Contrairement aux impôts de production, elle a le grand avantage d'être « neutre au regard des méthodes et de l'organisation de la production ; neutre quels que soient la forme et le nombre des intermédiaires des circuits de distribution ; neutre enfin quels que soient les choix des consommateurs face à des produits de même type »³¹.

Si cette voie a été suivie massivement chez nos voisins, qui ont profité de la montée en puissance de la TVA pour réduire leurs impôts de production, tel n'a pas été le cas en France. L'Hexagone a toujours recours à une fiscalité de production significative et hors normes. Cela pèse sur sa compétitivité et contribue à la persistance d'un chômage plus élevé que dans l'UE.

Une fiscalité qui n'épargne pas les ménages

Une des raisons pour laquelle les impôts de production n'ont pas été supprimés en France, en dépit de leurs effets pervers, réside probablement dans leur caractère présumé indolore pour les ménages. L'impact de cette fiscalité est plus difficile à appréhender et beaucoup croient, à tort, qu'elle repose sur les seules entreprises.

Il est fréquent, en France, d'opposer des fiscalités censées peser sur les entreprises ou leurs actionnaires (impôts de production ou sur les bénéfices...), à celles censées peser sur les consommateurs (TVA, impôt sur le revenu...). Dans les faits, la réalité économique est bien plus complexe.

L'analyse de l'incidence fiscale³² montre que la charge fiscale repose sur les consommateurs, les salariés et les actionnaires dans des proportions dépendant du pouvoir respectif des différents

acteurs, indépendamment de la dénomination de la fiscalité et de l'entité statutaire en charge de sa collecte.

Dès 1776, Adam Smith souligne que nombre d'« *impôts ne sont pas supportés, en définitive, par le fonds ou la source du revenu sur lequel on avait eu l'intention de les faire porter* »³³. Souvent, « *L'impôt est payé, en fin de compte, par le dernier acheteur ou consommateur* »³⁴. En 1817, David Ricardo note que « *l'impôt sur le produit agricole n'est payé ni par le propriétaire ni par le fermier ; c'est le consommateur qui, payant ces denrées plus cher, acquitte l'impôt* »³⁵. A la fin des années 1820, Jean-Baptiste Say souligne que « *Tout impôt est une charge que le contribuable cherche à rejeter sur les autres membres de la société* »³⁶. Pour l'industriel et économiste français, « *l'impôt que le producteur est obligé de payer fait partie de ses frais de production (...) il faut bien qu'il augmente le prix de ses produits ; et de cette manière fasse supporter au moins une forte partie de l'impôt à ses consommateurs* »³⁷.

D'un point de vue économique, la charge fiscale d'un impôt pèse d'autant plus sur un facteur qu'il est « inélastique ». Selon les élasticités des offres, la fiscalité induira un changement plus ou moins important de l'offre et/ou de la demande, contractera les quantités échangées et réduira l'utilité des acteurs sous la forme d'une perte sèche pour la collectivité.

L'aptitude à repousser la charge de l'impôt vers le consommateur dépend de l'élasticité prix³⁸. Les producteurs ou les distributeurs d'un bien particulièrement recherché, tel l'essence, seront à même de repousser la charge économique d'une augmentation d'impôts sur leurs clients. A contrario, un producteur d'un bien faiblement demandé sera moins à même de repousser l'augmentation de taxes sur ses clients. A l'extrême, il sera contraint d'absorber l'intégralité de l'impôt et de réduire ses marges, au moins à court terme. Lorsque les entreprises n'ont pas les moyens de reporter l'impôt sur ses clients, elles ont tendance à se retourner vers ses salariés ou ses actionnaires. Elles auront tendance à être moins généreuses lorsqu'il s'agira d'augmenter les salaires ou de verser des dividendes à leurs actionnaires.

In fine, la charge fiscale finit toujours par porter sur des personnes physiques « *propriétaires du capital, salariés et/ou consommateurs* »³⁹. Arnold Harberger a montré dans les années 1960 que l'impôt impactera plus fortement les facteurs les moins mobiles, ayant le moins d'alternatives⁴⁰. Si l'on se situe dans une configuration où les consommateurs sont plus mobiles que les salariés ou que les actionnaires, ces derniers supporteront une part notable de l'impôt sur les sociétés, comme en attestent un nombre significatif d'analyses⁴¹. Les économistes s'accordent pour dire que la fiscalité impacte les structures et les facteurs les moins réactifs et ayant le moins d'alternatives, conformément à l'intuition de Maurice Lauré selon lequel « *les répercussions se font des économiquement forts vers les économiquement faibles* »⁴². Simula et Trannoy soulignent que « *le mouvement de fuite du facteur mobile lui permet d'échapper en partie à la taxe et, ainsi, de dévier la charge de la taxe sur d'autres facteurs* »⁴³, tandis que le facteur le plus immobile ne peut pas échapper à la taxe. Il n'y a donc aucune raison de penser que la fiscalité de production épargnerait les ménages, à l'opposé de taxes comme la TVA étant beaucoup moins distorsives.

4. L'ABUS D'IMPÔTS DE PRODUCTION, UN MAL FRANÇAIS

Il existe un consensus pour dire que « le niveau de prélèvements obligatoires de production est une spécificité française qui désavantage nos entreprises »⁴⁴. En dépit de leur inefficacité, reconnue et observée dans la littérature économique, les impôts de production sont particulièrement élevés en France, ce qui pourrait expliquer plusieurs faiblesses de l'économie française, relativement aux pays européens considérés comme compétitifs.

Des impôts de production plus élevés que chez nos voisins

Les impôts de production représentaient 120 milliards d'euros en 2019 si l'on retient la classification européenne D29 (Zoom 2). Ils portaient principalement sur le capital (41 % en incluant les ménages cf. Tableau 4), la masse salariale (38 %), la valeur ajoutée (13 %) et le chiffre d'affaires (3 %).

Zoom 2: Les impôts de production en comptabilité européenne (SEC 2010)

Les autres impôts sur la production (D29) sont des impôts portant sur le capital et l'outil de production au sens large. Ils fiscalisent notamment l'usage de terrains, des bâtiments et l'emploi de main d'œuvre.

Ils se distinguent des impôts sur les produits (D21) regroupant notamment la TVA et les droits sur les importations. Ces deux catégories d'impôts sont regroupées dans l'agrégat impôts sur la production et les importations de biens et services (D2). Ils se différencient aussi des impôts sur le revenu et le patrimoine (D5) constitués, d'une part, des impôts sur les revenus (D51) des personnes physiques (D51A) ou morales (D51B) et, d'autre part, d'impôts dits courants calculés sur d'autres bases (D59).

Comme tous les impôts ce sont des paiements « sans contrepartie ». Ils se distinguent des cotisations sociales (D61), regroupant les cotisations des employeurs (D611&612) et des ménages (D613&614) et donnant lieu à des contreparties.

L'agrégat D39 est brut. Il a pour corolaire des autres subventions à la production (D39). Pour mesurer le coût économique réel ou net des impôts de production, une fois les subventions déduites, il convient d'analyser D29-D39.

Tableau 4 : Impôts de production français par assiette (vision brute, 2019)

Assiette taxée au titre des impôts de production	Montant	Part du total
Capital :	50 milliards d'€	41%
Dont Taxes sur le foncier (dont 21 milliards au titre des ménages ⁴⁵)	36 milliards€	
Dont Contribution foncière entreprises (CFE)	7 milliards€	
Autres (réseaux, surfaces commerciales, bureaux Ile-de-France, véhicules...)	7 milliards€	
Masse salariale :	45 milliards€	38%
Dont Taxes sur les salaires	14 milliards€	
Dont formation professionnelle et apprentissage	10 milliards€	
Dont Versement transport	9 milliards€	
Dont Forfait social	5 milliards€	
Dont aide au logement (FNAL)	3 milliards€	
Dont autonomie (CNSA)	2 milliards€	
Autres (garantie des salaires, stock option...)	2 milliards€	
Valeur ajoutée (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, CVAE)	15 milliards€	13%
Chiffre d'affaires (contribution sociale de solidarité des sociétés, C3S)	4 milliards€	3%
Autres impôts sur la production	6 milliards€	5%
Total des impôts sur la production (D29, vision brute)	120 milliards€	100%

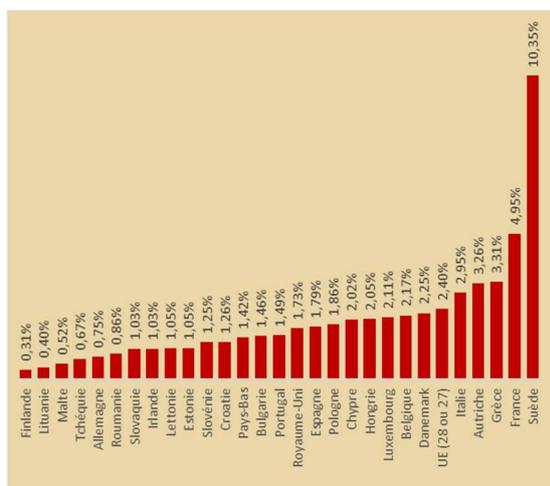
Source : Institut économique Molinari d'après D29 Eurostat National Tax List et Insee Répartition de la fiscalité assise sur les entreprises

Ils représentent 5 % du PIB en France en 2019, contre 2,4 % en moyenne dans les 28 pays qui composaient l'UE à l'époque et même 0,8 % du PIB en Allemagne (Figure 3).

Contrairement à une idée reçue, cet écart n'est pas compensé par les subventions de production (D39). Lorsqu'on calcule les impôts de production nets, en déduisant les subventions de production, on observe que la fiscalité de production représentait 2,8 % du PIB en France en 2019 (Figure 4). L'Hexagone était bien plus fiscalisé que la moyenne de l'UE à 28 (1,3 %) et a fortiori qu'un pays comme l'Allemagne avec des impôts de production nets négatifs (-0,1 %)⁴⁶.

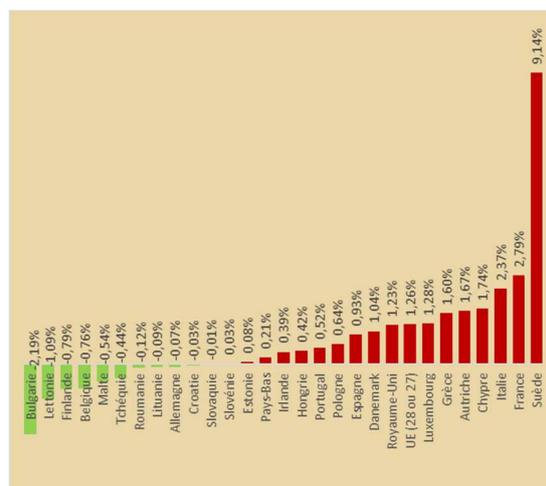
Lorsqu'on considère les impôts de production bruts ou nets, la France se situe à l'avant dernier rang de l'UE, derrière la Suède. Précisons que lorsqu'on considère les impôts de production hors masse salariale, la France devance sensiblement la Suède⁴⁷. Le caractère hors-normes des impôts de production suédois est lié au choix de recourir majoritairement à cette fiscalité pour financer la protection sociale et s'accompagne en contrepartie de cotisations sociales moins élevées⁴⁸. Au global, la France est la championne de l'UE des prélèvements sur le travail et des impôts de production. Ils représentent 37 % du PIB, contre 32 % en Suède.

Figure 3 : Impôts de production bruts (en % du PIB 2019)



Note : taux calculés en prenant le montant d'impôts de production (D29). Source : Eurostat, GDP and main components [nama_10_gdp].

Figure 4 : Impôts de production nets (en % du PIB en 2019)



Note : Taux calculés en retranchant des impôts de production (D29), les subventions de production (D39). Source : Eurostat, GDP and main components.

Trop d'impôts de production au regard de la valeur ajoutée française

Les comparaisons sectorielles montrent que l'économie française souffre d'un niveau d'impôts de production nets sans rapport avec sa création de valeur ajoutée. La France représente en 2019 33 % des impôts de production nets dans l'UE à 28 pour seulement 15 % de la création de valeur ajoutée. (Tableau 5).

Dans les faits le différentiel est encore plus élevé lorsqu'on compare la France au reste de l'Union européenne. C'est 65 % de la fiscalité de production qu'il faudrait supprimer pour se mettre au niveau de nos voisins européens (Tableau 6). Dans l'industrie manufacturière, il faudrait par exemple diviser la fiscalité de production par 5, en supprimant 83 %, pour revenir au même niveau que nos homologues. Dans des secteurs comme l'information et communication, le transport et

l'entreposage ou les services administratifs, il faudrait les diviser par 4, en en supprimant de l'ordre de 75 %.

Tableau 5 : Part sectorielle de la France dans la valeur ajoutée et les impôts de production nets de l'UE à 28 (2019)

Poids de la France dans l'UE à 28	Dans la Valeur ajoutée brute	Dans les Impôts de productions nets
Activités spécialisées, scientifiques et techni	18%	43%
Commerce et réparation	14%	21%
Construction	15%	21%
Eau, assainissement, déchets et dépollution	10%	16%
Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	15%	24%
Finance et assurance	12%	24%
Immobilier	17%	34%
Industrie manufacturière	11%	41%
Information et communication	15%	38%
Services administratifs et de soutien	18%	56%
Transport et entreposage	14%	30%
Total des activités	15%	33%

Lecture : La France représente 15 % de la valeur ajoutée et 33 % des impôts de production nets de subventions. Source : Eurostat Agrégats des comptes nationaux par branche [nama_10_a64]. Données sur 2019.

Tableau 6 : Surfiscalité sectorielle française au titre des impôts de production (2019)

Impôts de production nets (une fois les subventions de production déduites)	en % de la valeur ajoutée brute		France vs reste de l'UE à 28	en milliards d'euros (et % du total)		
	France	reste UE		France	dont en trop vs reste de l'UE	dont cohérent avec le reste de l'UE
Activités spécialisées, scientifiques et techni	1,3%	0,4%	345%	2,4	1,7 (71%)	0,7 (29%)
Commerce et réparation	3,0%	1,9%	164%	6,8	2,7 (39%)	4,2 (61%)
Construction	2,1%	1,4%	152%	2,6	0,9 (34%)	1,7 (66%)
Eau, assainissement, déchets et dépollution	3,1%	1,9%	166%	0,5	0,2 (40%)	0,3 (60%)
Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	5,5%	3,1%	178%	2,2	1,0 (44%)	1,2 (56%)
Finance et assurance	11,0%	4,7%	234%	9,1	5,2 (57%)	3,9 (43%)
Immobilier	10,1%	3,9%	260%	28,1	17,3 (62%)	10,8 (38%)
Industrie manufacturière	3,9%	0,7%	574%	9,4	7,8 (83%)	1,6 (17%)
Information et communication	1,9%	0,5%	359%	2,3	1,6 (72%)	0,6 (28%)
Services administratifs et de soutien	2,0%	0,3%	588%	2,6	2,2 (83%)	0,4 (17%)
Transport et entreposage	2,8%	1,1%	265%	2,8	1,7 (62%)	1,0 (38%)
Total des activités	3,1%	1,1%	285%	68,2	44,3 (65%)	24,0 (35%)

Lecture : La fiscalité de production nette de subventions représentait 3,1 % de la valeur ajoutée française en 2019 contre 1,1 % en moyenne chez nos homologues de l'UE. Si cette fiscalité était au même niveau que nos voisins, elle représenterait 24 milliards, au lieu 68 milliards, le différentiel de 44 milliards correspondant à une sur-fiscalité.

Source : Eurostat Agrégats des comptes nationaux par branche [nama_10_a64]. Données sur 2019.

Des excédents bruts d'exploitation atrophies

Les données montrent que cette fiscalité nuit au développement économique dans des proportions très significatives.

En 2018, la France réalisait 15 % de la valeur ajoutée brute mais seulement 10 % des excédents d'exploitation européens (Tableau 7 page 21).

Les salaires bruts n'étaient pas en cause. Ils étaient en ligne avec la valeur ajoutée brute (15 % au global). L'écart s'explique par des cotisations patronales, plus significatives que dans l'Union européenne (21 % de l'UE vs 15 % de la valeur ajoutée), mais surtout par la fiscalité de production (31 % de l'UE vs 15 % de la valeur ajoutée). Plus développée qu'ailleurs, elle comprimait mécaniquement les excédents bruts d'exploitation.

Une fois leurs charges d'exploitations acquittées, les acteurs français ont des résultats sensiblement inférieurs à création de valeur ajoutée, ce qui pénalise leur développement, l'emploi et les salaires, mais aussi les finances publiques lorsqu'on raisonne à moyen/long terme.

Tableau 7 : Poids et décomposition de l'excédent d'exploitation français par rapport à l'UE à 28 (2018)

Poids de la France au sein des 28 pays de l'UE	Valeur ajoutée brute	Autres impôts moins subventions sur la production	Cotisations patronales	Salaires bruts	Excédents d'exploitation nets
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	18%	37%	27%	20%	3%
Commerce et réparation	14%	16%	20%	15%	10%
Construction	15%	16%	21%	17%	12%
Eau, assainissement, déchets et dépollution	11%	22%	15%	11%	4%
Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	14%	24%	34%	12%	8%
Finance et assurance	12%	23%	20%	14%	3%
Immobilier	17%	34%	27%	20%	15%
Industrie manufacturière	10%	38%	16%	10%	5%
Information et communication	15%	34%	23%	15%	7%
Services administratifs et de soutien	18%	45%	23%	20%	14%
Transport et entreposage	14%	35%	22%	14%	8%
Total des activités	15%	31%	21%	15%	10%

Lecture : En 2018, la France représentait 15 % de la valeur ajoutée brute totale de l'UE à 28, 15 % des salaires bruts, 21 % des cotisations patronales, 31 % des impôts de production et seulement 10 % des excédents d'exploitation nets.

Source : Eurostat Agrégats des comptes nationaux par branche [nama_10_a64].

Le poids de la fiscalité de production est particulièrement nocif pour les secteurs ouverts à la concurrence internationale, tels l'industrie. Les données d'Eurostat confirment que la France ne souffre pas d'un manque de compétitivité lié aux salaires bruts (Tableau 8). C'est la fiscalité de production qui est en cause (38 % de l'UE vs 10 % de la valeur ajoutée) et, dans une moindre mesure, les charges patronales (16 % de l'UE vs 10 % de la valeur ajoutée).

Tableau 8 : Comparaison des principaux pays industriels européens (2018)

Poids de la France au sein de l'industrie des 28 pays de l'UE	Valeur ajoutée brute	Autres impôts moins subventions sur la production	Cotisations patronales	Salaires bruts	Excédents d'exploitation nets
Allemagne	30%	1%	29%	35%	25%
Italie	12%	22%	17%	10%	10%
Royaume-Uni	10%	7%	8%	12%	9%
Espagne	6%	1%	6%	5%	8%
Pays-Bas	4%	-2%	4%	3%	5%
Pologne	4%	2%	3%	4%	5%
France	10%	38%	16%	10%	5%

Source : Institut économique Molinari, d'après Eurostat, Agrégats des comptes nationaux par branche [nama_10_a64].

La France est le seul grand pays industriel à souffrir d'une fiscalité de production hors normes, comprimant les excédents bruts d'exploitation. Sa situation est plus dégradée que ce qu'on observe ailleurs, avec une fiscalité moindre ce qui profite aux salariés (Allemagne ou Royaume Uni) ou aux excédents nets (Pays-Bas, Pologne). Seule l'Italie se rapproche de la France, mais avec une fiscalité de production moins forte et des excédents d'exploitation moins dégradés.

La faiblesse des excédents d'exploitation, loin d'inciter à investir en France pour moderniser ou développer leurs capacités de production, incite à privilégier d'autres pays ayant des fiscalités plus clémentes.

Un consensus sur l'impact négatif des impôts de production français

Sur le plan des performances économiques, la France accuse un retard certain par rapport aux pays européens les plus compétitifs, comme en attestent des travaux qualitatifs⁴⁹ ou quantitatifs. Si les impôts de production n'expliquent pas tous les écarts, leur ampleur joue un rôle significatif. C'est un des constats d'un document de consultation du ministère de l'Economie et des Finances, publié en avril 2018, selon lequel « le niveau de prélèvements obligatoires de production est une spécificité française qui désavantage nos entreprises »⁵⁰.

Dans un travail de mai 2018, COE Rexecode montrait le handicap que constitue la concentration des impôts de production dans l'industrie manufacturière. Selon ses auteurs, l'ensemble des prélèvements obligatoires sur les entreprises manufacturières représentait 27,9 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en France contre 17,2 % en Allemagne⁵¹.

Dans une analyse d'octobre 2018, l'OFCE confirmait que les impôts de production « affectent plus particulièrement les secteurs exposés à la concurrence internationale, comme l'industrie, qui concentrent relativement plus d'actifs soumis à ce type d'impôt »⁵².

Un travail collectif publié en mars 2019 montre que le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CVAE et CFE) a généré, pour certaines entreprises, des effets notables⁵³. Les entreprises ayant bénéficié d'une forte baisse de leur taxation ont augmenté leur investissement, production et emploi de manière très significative. Une baisse exogène d'un euro d'impôt aurait conduit à une augmentation de la valeur ajoutée de ces entreprises de 2,80 euros au bout de cinq ans, avec un effet direct de 1 euro et un effet indirect de 1,80 euro lié à l'expansion de l'entreprise.

D'une manière plus générale, le Conseil d'analyse économique (CAE) souligne dans une note de juin 2019 que « les impôts sur la production sont parmi les impôts les plus nocifs pour la productivité et la compétitivité »⁵⁴. Dans cette analyse, laissant de côté la fiscalité de production sur la masse salariale, le CAE considérait que la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) était « la taxe la plus néfaste aux entreprises ». En dépit de son montant relativement faible (4 milliards d'euros), cette fiscalité sur le chiffre d'affaires génère un « effet cascade » particulièrement négatif. Alors que son taux effectif est de 0,11 % du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière, elle entraîne une augmentation des prix de l'ordre de 0,19 %, soit près du double.

Par ailleurs, la note démontre que les secteurs ayant des effet-prix plus faibles sont aussi ceux qui importent le plus, rappelant ainsi que l'imposition du chiffre d'affaires s'apparente à une « une taxe sur les exportations et une subvention aux importations », cette taxe française réussissant le « tour

de force » de fonctionner comme « un droit de douane négatif »⁵⁵. Au-delà de l'impact sur la balance commerciale, les auteurs de la note observent aussi que la C3S a augmenté la probabilité de disparition des entreprises, en raison de son impact sur leur seuil de rentabilité, et a réduit la productivité nationale d'un montant équivalant à 360 à 720 millions d'euros de PIB. En dépit de son taux effectif et de recettes relativement faibles, la C3S génère des pertes significatives pour l'ensemble de l'économie, illustrant parfaitement la notion d'« impôt gaspilleur » chère à Maurice Lauré⁵⁶. Par ailleurs, le CAE propose aussi de démanteler la CVAE, en compensant le manque-à-gagner pour les collectivités locales en leur affectant plus de recettes de TVA, une autre proposition allant dans le sens des travaux de Lauré⁵⁷.

Le caractère délétère des impôts de production pour l'économie, et l'industrie en particulier, est confirmé par les auteurs d'une étude d'octobre 2019 rédigée par Asterès pour l'Institut Montaigne et le METI⁵⁸. A partir d'une analyse économétrique comparant l'impact des trois formes d'impôts (sur les bénéficiaires, sur la valeur ajoutée et sur la production) sur le chiffre d'affaires des ETI industrielles pour huit pays européens sur neuf ans, ils notent que plus la part des impôts de production augmente dans la fiscalité des entreprises, plus le chiffre d'affaires des ETI diminue. Ainsi, ils observent qu'une augmentation d'un point du ratio impôt de production-impôt sur les sociétés entraîne une réduction de 0,2 % du chiffre d'affaires des ETI. De même, une augmentation d'un point du ratio impôt de production-impôt sur les produits (majoritairement TVA) entraîne une baisse de 2,5 % de leur chiffre d'affaires.

Enfin, dans un document de travail de novembre 2020, France stratégie considère que : « L'industrie française a souffert d'une dégradation de sa compétitivité coût en lien avec une fiscalité particulièrement élevée sur les facteurs de production ». Selon ses auteurs, si la France avait le même niveau d'impôt de production que ses partenaires, sa part dans les créations de sites de production par des multinationales non européennes augmenterait de 18 %⁵⁹.

La fiscalité de production se retourne contre l'emploi et les salaires

Comme vu précédemment, l'analyse économique montre que l'incidence de la fiscalité de production repose *in fine* sur les ménages (page 16). Selon les cas, elle est acquittée en bout de ligne par les consommateurs, les salariés, les actionnaires. Les marchés des capitaux et des produits étant fortement internationalisés, la fiscalité de production retombe fréquemment sur les actifs, salariés ou chômeurs. C'est notamment le cas dans les secteurs exposés à la concurrence internationale.

La fermeture de Bridgestone Béthune illustre le danger que représente la fiscalité de production. L'entreprise japonaise, leader mondial du pneu, a fait le choix de privilégier le développement d'autres sites de production européens bénéficiant de subventions significatives⁶⁰, au détriment du site de Béthune. Ce site supportait des impôts de production disproportionnés eu égard à sa faible rentabilité, la fiscalité française le mettant mécaniquement en perte⁶¹. Elle a clairement joué contre la production et l'emploi, comme le montre l'analyse de leurs comptes (Zoom 3 page 24).

Au-delà de Bridgestone Béthune, un nombre significatif de sites industriels ferment (Alcatel-Lucent, Jacob-Delafon, Michelin, Schneider Electric, Verallia...). Le maintien de cette fiscalité jouant contre la production, qu'il était prévu d'éteindre avec l'avènement de la TVA dans les années 1950, est un contresens.

Zoom 3 : Bridgestone Béthune, un exemple de fiscalité contre la production

Fin 2020, l'opinion publique s'est émue de l'annonce de la fermeture d'une usine de pneumatiques Bridgestone à Béthune. Ce cas type est représentatif des difficultés rencontrées par les activités à faible marge en France. Cette activité est une victime directe des impôts de production.

Sur les 3 derniers exercices, de 2016 à 2018, la fiscalité de production représentait 69 % des bénéfices avant impôts du site de Béthune. Les impôts de production représentaient 3 fois plus que la fiscalité au titre des bénéfices (24 %). Au total, la fiscalité représentait 93 % des bénéfices avant impôts.

Si l'on se focalise sur 2018, le site de Béthune supportait 7 millions d'euros d'impôts de production représentant 534 % des bénéfices avant impôts. Même avec des crédits d'impôts significatifs (0,9 millions), le site ne pouvait être rentable et générait 5 millions de pertes⁶².

Comptes de Bridgestone Béthune	Exercice 2018	Somme exercices 2017-18	Somme exercices 2016-18
En millions d'euros			
Chiffre d'affaires (CA)	513 millions	1012 millions	1473 millions
Résultats avant impôts et taxes	1,3 millions	5 millions	32 millions
Impôts de production	7,1 millions	14 millions	22 millions
Impôts sur les bénéfices	-0,9 millions	-1 millions	8 millions
Bénéfice(+) ou perte (-)	-4,9 millions	-9 millions	2 millions
En % du chiffre d'affaires			
Résultat avant impôts	0,3%	0,5%	2,2%
Impôts production	-1,4%	-1,4%	-1,5%
Impôts sur les bénéfices	0,2%	0,1%	-0,5%
Bénéfice(+) ou perte (-)	-1,0%	-0,9%	0,2%
En % du résultat avant impôts et taxes			
Impôts production	534%	310%	69%
Impôts sur les bénéfices	-68%	-14%	24%
Fiscalité (production + sociétés)	466%	296%	93%

Source : Institut économique Molinari d'après société.com

Une des conséquences de ce manque de compétitivité est la difficulté française à résorber un chômage, significativement élevé même en période de reprise économique. L'analyse comparée des taux de chômage français et européen montre que la France profite moins des phases de reprises et que l'écart s'est amplifié lors de la dernière phase d'embellie (Figure 5 page 25).

En 2019, avant même la crise sanitaire, le taux de chômage était à 8,4 % en France contre 6,7 % dans l'Union européenne, 5,4 % dans les pays de l'OCDE, 4,3 % dans les pays du G7 et 3,2 % en Allemagne. La France comptait entre 500 000 et 1 600 000 chômeurs de trop, selon qu'on la compare à la moyenne européenne ou à l'Allemagne (Tableau 9 page 25).

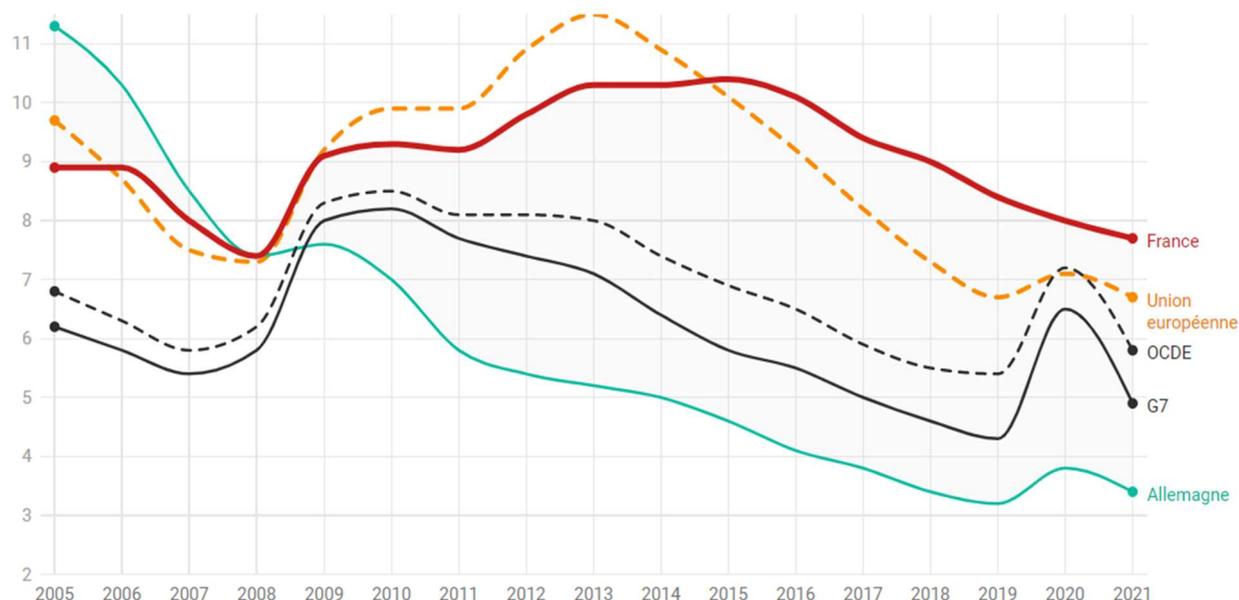
En septembre 2021, le taux de chômage était à 7,7 % en France contre 6,7 % dans l'Union européenne, 5,8 % dans les pays de l'OCDE, 4,9 % dans les pays du G7 et 3,4 % en Allemagne. La France comptait entre 300 000 et 1 300 000 chômeurs de trop, selon qu'on la compare à la moyenne européenne ou à l'Allemagne.

Au regard des travaux académiques sur la fiscalité des entreprises, des données statistiques à disposition ou des données sur les impôts de production français, la même conclusion s'impose :

cette forme particulière de fiscalité, néfaste pour l'activité économique, n'est pas la meilleure façon de financer les services collectifs.

D'où l'intérêt de simuler l'impact qu'aurait une réduction de la fiscalité de production sur l'activité, les salaires et l'emploi, ainsi que sur les finances publiques françaises. Dépendantes des impôts de production à court terme, elles sont aussi victimes de leurs effets à long terme.

Figure 5 : Comparaison du taux de chômage en France et dans l'UE (en % de la population active)



Source : OCDE, Taux de chômage de l'OCDE, corrigés des variations saisonnières, en pourcentage de la population active, moyennes annuelles et, s'agissant de 2021, chiffre publié pour septembre.

Tableau 9 : Chômage en trop en France en 2019, 2020 et septembre 2021 (en % et milliers de personnes)

	2019	2020	sept-21
En % du chômage			
vs UE à 27	20%	11%	13%
vs OCDE	36%	10%	24%
vs G7	49%	19%	37%
vs Allemagne	62%	53%	56%
En milliers de chômeurs en trop			
vs UE à 27	500	300	300
vs OCDE	900	200	600
vs G7	1 200	400	800
vs Allemagne	1 600	1 300	1 300

Source : Institut économique Molinari d'après OCDE, données cvs.

Lecture : en 2019 la France avait 500 000 chômeurs de trop par rapport à la moyenne de l'UE à 27.

5. ANALYSE ECONOMETRIQUE DE L'EFFET D'UNE REDUCTION DES IMPOTS DE PRODUCTION

Choix du chiffre d'affaires des entreprises comme variable expliquée

Afin d'estimer l'impact d'une baisse des impôts de production sur l'activité française, il convient en premier lieu de définir la variable qui serait directement influencée par une telle réforme. La littérature économique ainsi que les rapports précédemment présentés ont démontré que l'influence néfaste des impôts de production se manifeste de plusieurs façons : ils réduisent la compétitivité, nuisent à la productivité des entreprises, pèsent davantage sur les Entreprises de taille intermédiaire (ETI) et sur certains secteurs, notamment l'industrie. Pour l'ensemble de ces raisons, le taux de l'impôt sur la production pourrait aussi avoir un effet sur la croissance.

Pour autant, analyser l'impact d'une baisse des impôts de production directement sur la croissance ne permet pas de comprendre la façon dont les entreprises réagiraient à cette baisse. Il s'agirait d'une analyse trop générale pour en déduire l'influence sur les comportements des entreprises. En effet, une telle analyse permettrait d'observer l'impact d'une baisse des impôts de production sur la valeur ajoutée créée en France sans fournir d'information sur la façon dont la valeur ajoutée aurait été impactée.

De même, étudier l'impact d'une baisse des impôts de production sur chaque variable potentiellement impactée par ces impôts nécessiterait d'être en mesure d'isoler chacune de ces variables, alors qu'elles sont nécessairement corrélées dans la réalité : la compétitivité et la productivité, par exemple, se renforcent mutuellement.

Une analyse portant directement et globalement sur les entreprises a été préférée. Pour ce faire, la variable retenue a été le chiffre d'affaires des entreprises. Ce choix est pertinent car les impôts de production pèsent directement sur les entreprises et leur « effet cascade » devrait s'observer sur le chiffre d'affaires total des entreprises du pays.

Choix du modèle et des variables explicatives

La France se distingue de la plupart des pays européens par l'importance des impôts eu égard à l'activité économique.

Il a donc été décidé de comparer l'impact du taux d'impôt de production sur le chiffre d'affaires des entreprises dans les 28 pays européens sur la période 2010-2018, pour laquelle toutes les données ont été publiées par Eurostat.

Cette stratégie d'analyse en données de panel est couramment utilisée dans les études visant à observer l'impact des impôts sur l'activité. Elle va permettre de décrire l'impact des impôts de production durant une période de reprise, l'objectif de ce travail étant de déterminer dans quelle mesure une baisse massive des impôts de production français serait favorable à la collectivité.

Pour chaque année et chaque pays (Tableau 10), les variables retenues sont celles qui sont utilisées dans la littérature économique portant sur l'impact de la fiscalité sur l'activité, que celle-ci soit

mesurée par la croissance du PIB ou par celle des revenus. Dans toutes les études consultées⁶³, l'impact d'une taxe particulière est apprécié à la lumière d'un ensemble d'autres taxes pouvant exercer une influence sur l'activité.

Tableau 10 : Pays observés, l'UE à 28

Allemagne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre	Croatie	Danemark
Espagne	Estonie	Finlande	France	Grèce	Hongrie	Irlande
Italie	Lituanie	Luxembourg	Lettonie	Malte*	Pays-Bas	Pologne
Portugal	République Tchèque	Roumanie	Royaume-Uni	Slovaquie	Slovénie	Suède

*En raison d'un grand nombre de données manquantes, notamment en ce qui concerne les taux d'imposition et l'impôt implicite sur les entreprises, Malte n'a pas pu être intégrée dans l'analyse économétrique.

L'objectif étant ici d'évaluer l'impact des impôts de production sur le chiffre d'affaires, deux autres mesures des impôts ont été ajoutées : le taux implicite d'imposition sur les entreprises ainsi que la pression fiscale totale dans le pays. Le taux d'impôt de production net a été estimé, c'est-à-dire qu'il prend en considération les subventions de production⁶⁴.

Par ailleurs, la plupart des études recourent à des variables relatives à l'investissement, à la consommation des ménages ainsi que, plus rarement, aux dépenses publiques et au chômage. Dans ces études, les variables déterminantes portent sur l'investissement et la consommation des ménages⁶⁵. En conséquence, ces deux variables sont intégrées dans toutes les estimations.

Les dépenses publiques, demeurant particulièrement importantes en France, sont intégrées dans trois spécifications du modèle (2, 3 et 4). La démographie est intégrée dans deux spécifications (3 et 4) et le chômage est intégré uniquement au modèle complet (4).

Tableau 11 : Description des variables utilisées

Variable	Nom	Format	Source (Eurostat)
Chiffre d'affaires des entreprises	CA	Taux de croissance annuel	https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/TIN00149/default/table <i>Agrégation de tous les secteurs.</i>
Impôt de production nets de subventions	PROD	% PIB	https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/nama_10_gdp/default/table <i>D29-D39 calculés par (D2-D21)-(D3-D31)</i>
Impôt implicite sur les entreprises	IMP	% PIB	https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/data-taxation_fr
Pression fiscale	FISC	% PIB	https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/data-taxation_fr .
Consommation des ménages	CONS	Taux de croissance annuel	https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/TEC00009/default/table
Investissement	INV	Taux de croissance annuel	https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/TEC00011/default/table
Consommation publique	PUB	Taux de croissance annuel	https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/TEC00010/default/table
Démographie	POP	Taux de croissance annuel	https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_pjan&lang=fr
Chômage	CHO	% de la population active	https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00203/default/table

Ainsi, le modèle complet est le suivant⁶⁶ :

$$CA_{it} = \alpha_0 + \beta_1 PROD_{it} + \beta_2 IMP_{it} + \beta_3 FISC_{it} + \beta_4 CONSO_{it} + \beta_5 INV_{it} + \beta_6 PUB_{it} + \beta_7 POP_{it} + \beta_7 CHO_{it} + c_i + u_{it}$$

Résultats empiriques : un euro d'impôts de production détruit 3 euros de chiffre d'affaires

Les résultats de l'étude économétrique montrent que les impôts de production ont un impact négatif et significatif sur la croissance du chiffre d'affaires des entreprises. Quelle que soit la spécification du modèle, le coefficient est significatif, et varie peu d'une spécification à l'autre.

Dans les quatre spécifications, le coefficient indique qu'une baisse de 1 point du taux net d'impôt de production entraîne une augmentation proche de 3 points de la croissance du chiffre d'affaires des entreprises (Tableau 12).

Tableau 12 : Résultats économétriques, impact des impôts de production nets sur la croissance du chiffre d'affaires

	(1)	(2)	(3)	(4)
Impôt de production net	-3.043*** (1.080)	-3.024*** (1.101)	-3.139*** (1.107)	-3.080*** (1.106)
Taux implicite	-0.228 (0.166)	-0.228 (0.166)	-0.182 (0.172)	-0.156 (0.173)
Taux de pression fiscale	-0.560*** (0.143)	-0.559*** (0.144)	-0.552*** (0.144)	-0.571*** (0.145)
Consommation finale	0.717*** (0.137)	0.730*** (0.190)	0.740*** (0.190)	0.720*** (0.190)
Investissement	0.130*** (0.0437)	0.131*** (0.0440)	0.132*** (0.0440)	0.122*** (0.0446)
Consommation publique		-0.0137 (0.145)	0.0213 (0.149)	0.0347 (0.149)
Démographie				-1.322 (1.044)
Chômage			0.180 (0.176)	0.0972 (0.187)
Constante	0.0702*** (0.0255)	0.0700*** (0.0257)	0.0454 (0.0352)	0.0520 (0.0355)
Observations	226	226	226	226
Groupes	27	27	27	27
R2	0.364	0.364	0.368	0.373
Effets fixes pays	Oui	Oui	Oui	Oui
Hausman	11.64 0.0400	11.06 0.0866	11.89 0.1000	14.16 0.0778

Notes : *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

6. IMPACT D'UNE REDUCTION DE 35 MILLIARDS DES IMPOTS DE PRODUCTION SUR L'ECONOMIE FRANÇAISE

L'impact d'une baisse des impôts de production se décompose en deux sous-effets. Le premier, mécanique, est lié à l'augmentation du résultat et de l'impôt sur les sociétés. Le second, indirect, est lié au desserrement des contraintes pesant sur les entreprises se traduisant par un surplus de recettes fiscales ou sociales. La prise en compte de tous ces effets permet de calculer le business plan de la mesure.

Un impact mécanique, la hausse des recettes d'impôt sur les sociétés de 17 %

Une baisse des impôts de production génère une augmentation des impôts sur les sociétés (IS). En effet, sans même qu'elles aient besoin de modifier leur activité, cette mesure permet d'augmenter les excédents d'exploitation et leurs résultats. Par ricochet, leur assiette imposable va augmenter, provoquant ainsi une hausse des recettes au titre de l'IS.

Dans le cadre de ce travail, nous avons considéré que le taux moyen d'IS des entreprises était de l'ordre de 17 %, en nous basant sur une analyse récente de l'OFCE⁶⁷, et que 17 % de la baisse des impôts de production serait compensée par hausse de l'impôt sur les sociétés. La baisse de la fiscalité de production de 35 milliards d'euros générerait un surplus d'IS de 6 milliards laissant un manque-à-gagner de 29 milliards d'euros par an (Tableau 13).

A noter que cette estimation est défensive. En 2013 la Direction générale du Trésor estimait que le surcroît d'impôts sur les sociétés résultant mécaniquement de la suppression des impôts de production serait bien plus significatif⁶⁸.

Tableau 13 : Impact mécanique de la baisse des impôts de production sur les recettes d'impôt sur les sociétés

		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
D29-D39	Baisse des impôts de production	-35	-35
	Augmentation du bénéfice imposable	35	35
D51B	Surplus d'Impôt sur les sociétés (sur la base d'un taux moyen de 17%)	6	6
	Impact net immédiat sur les finances publiques (milliards d'€)	-29	-29

Source : Institut économique Molinari

Des effets d'entraînement massifs

En 2018, le taux net d'impôts de production était de 2,55 % du PIB pour un gain de 60 milliards d'euros. La production des entreprises non financières représentait 3 039 milliards d'euros.

Une baisse de 35 milliards des impôts de production (passant à 1,06 % du PIB) aurait représenté une baisse de 1,49 points du taux d'impôts de production. L'analyse économétrique qui précède suggère que cette baisse aurait entraîné une hausse de 4,46 points de la croissance du chiffre d'affaires, soit une augmentation de 135,6 milliards d'euros en année 1.

Dans les faits, l'effet d'entraînement économique est moindre. La baisse de 35 milliards d'euros des impôts de production provoque une augmentation de 6 milliards d'euros de l'impôt sur les sociétés.

Dans le cadre de ce travail, nous avons fait le choix de prendre en compte cet effet négatif en considérant l'effet d'une baisse nette de la fiscalité de 29 milliards d'euros. Cette démarche aboutit probablement à minorer les effets d'entraînement, la fiscalité de production étant plus nocive que celle sur les bénéficiaires pour les raisons évoquées précédemment (cf. partie 3 page 13 et suivantes). L'analyse économétrique qui précède suggère que cette baisse nette de la fiscalité entraînerait une hausse de 3,70 points de la croissance du chiffre d'affaires, soit une augmentation nette du chiffre d'affaires de 112,6 milliards d'euros en année 1.

Les entreprises produiraient davantage, ce qui constituerait une demande supplémentaire de travail, de capital et de consommations intermédiaires de la part des entreprises françaises. Ces 112,6 milliards seraient injectés dans l'économie et feraient jouer un effet multiplicateur : l'augmentation du chiffre d'affaires entraînerait une augmentation de la demande de biens intermédiaires, ce qui représenterait une augmentation nouvelle du chiffre d'affaires de certaines entreprises. L'augmentation de l'activité qui en résulterait conduirait à embaucher davantage et consommer davantage de biens intermédiaires. Cela aurait donc deux effets : l'investissement devrait augmenter, pour répondre à l'augmentation de l'activité, et la consommation finale devrait aussi augmenter en année 2.

Quantification des impacts indirects avec le tableau d'entrées-sorties

Afin de calibrer cet effet multiplicateur, nous avons eu recours au tableau des entrées-sorties (TES) fourni par l'Insee. Ce tableau de synthèse fourni pour chaque secteur la répartition de son chiffre d'affaires, en production, importation et taxes, ainsi que la répartition de ses consommations intermédiaires et les emplois finals par secteur.

Par ailleurs, l'Insee fournit aussi des comptes par branches, détaillant pour chacune ses dépenses de consommations intermédiaires, sa valeur ajoutée, le nombre d'employés ainsi que leurs rémunérations, les dépenses d'investissement et la consommation de capital fixe⁶⁹.

En croisant le TES et les comptes par branches, il est possible d'observer la façon dont une dépense initiale se propage dans l'économie nationale : dès lors que le secteur recevant initialement cette dépense est connu, la façon dont elle est utilisée et son impact sur l'emploi peuvent être observés.

Concernant les dépenses des entreprises et des ménages, il a été considéré qu'elles se répartiraient de façon similaire à leur répartition actuelle, telle que fournie par le TES. Enfin, il a été considéré que les 112,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires se répartiraient, au sein de chaque entreprise, de façon similaire à la répartition moyenne actuelle du chiffre d'affaires en France, telle que présentée par l'Insee dans les comptes agrégés des entreprises non financières⁷⁰.

En considérant que les recettes de production des entreprises sont distribuées de façon identique à ce qu'elles étaient en 2018, la demande de consommation intermédiaire devrait croître de 63,9 milliards d'euros un an après la baisse d'impôts. Dans le même temps, la valeur ajoutée brute augmenterait de 48,7 milliards d'euros et la consommation de capital fixe de 9,3 milliards (Tableau 14).

La rémunération des salariés augmenterait de 30,2 milliards à l'issue de la première année, par augmentation de la demande de travail ou par l'augmentation des salaires. Cette somme se

répartirait en 22,8 milliards d'euros d'augmentations de salaires et traitements bruts et 7,4 milliards d'augmentations des cotisations sociales patronales.

Cette stimulation de la demande de consommation intermédiaire et de la demande des ménages – par l'augmentation des rémunérations des salaires – se traduirait par une augmentation supplémentaire de la production. Dans l'hypothèse où les entreprises mettent encore une année pour ajuster leur production et leur demande de travail, l'effet multiplicateur de la demande devrait aboutir à une augmentation globale de la production de 156,3 milliards d'euros au bout de deux ans, avec 31,7 milliards d'euros d'augmentations de salaires et traitements bruts et 10,2 milliards d'augmentations des cotisations sociales à la charge des employeurs.

Tableau 14 : Impact de la baisse de la fiscalité sur les comptes de production et d'exploitation (-35 milliards bruts et -29 milliards nets après augmentation des recettes d'impôts sur les sociétés)

		Distribution des ressources (%)*	Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
Compte de production				
Ressources				
P1	Production	100,0%	112,6	156,3
P11	Production marchande	97,7%	110,0	152,7
P12	Production pour emploi final propre	2,3%	2,6	3,6
Emplois				
P2	Consommation intermédiaire	56,7%	63,9	88,7
B1g	Valeur ajoutée brute	43,3%	48,7	67,6
P51c	Consommation de capital fixe	8,3%	9,3	12,9
B1n	Valeur ajoutée nette (*)	35,0%	39,4	54,7
Compte d'exploitation				
Ressources				
B1g	Valeur ajoutée brute	43,3%	48,7	67,6
Emplois				
D1	Rémunération des salariés	26,8%	30,2	41,9
D11	Salaires et traitements bruts	20,3%	22,8	31,7
D12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	6,5%	7,4	10,2
D29-D39'	Surplus d'impôts de production lié au supplément d'activité	0,4%	0,5	0,7
B2g+B3g	Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	16,0%	18,0	25,0
B2n+B3n	Excédent net d'exploitation et revenu mixte net	7,7%	8,7	12,0

Source : Institut économique Molinari d'après Insee, Comptes nationaux annuels 2018. *Les impôts de production nets (D29-D39') extériorisés par l'Insee ont été retouchés par les auteurs pour tenir compte de la baisse des impôts de production (0,4% au lieu de 0,9%). Aussi les autres Emplois ont été rebasés pour que les Emplois continuent de représenter 43,3%, conformément au total de l'Insee.

Quantification des autres impacts indirects

La baisse de la fiscalité générerait des effets supplémentaires, liés à la hausse des cotisations sociales salariales, aux économies de dépenses publiques consécutive à la baisse du chômage, à la hausse des recettes d'impôt sur le revenu, de TVA et d'impôt sur les sociétés (Tableau 15).

La hausse des cotisations sociales salariales, estimée avec un taux de cotisation de 22 % des salaires bruts⁷¹, rapporterait 5 milliards d'euros en année 1 et 7 milliards en année 2.

Le surplus d'activité se traduirait par la création de 357 000 emplois en année 1 et au total de 753 000 en emplois en année 2, permettant une réduction des dépenses à destination des chômeurs à hauteur de 5,2 milliards d'euros en année 1 montant à 10,9 milliards en année 2⁷².

Le surplus d'impôt sur le revenu, estimé à 6 % des salaires nets⁷³, rapporterait 1,1 milliard d'euros en année 1 et 1,5 milliard en année 2.

Le surplus de TVA, calculé sur la base de 8,5 %⁷⁴ du supplément de revenu disponible des ménages⁷⁵, rapporterait 1,1 milliard d'euros en année 1 et 1,2 milliard en année 2.

Enfin, l'accroissement de l'activité économique générerait un supplément d'impôt sur les sociétés de 0,6 milliard par an en année 1 et 0,8 milliard en année 2⁷⁶.

Tableau 15 : Autres impacts sur les recettes et dépenses des administrations publiques

		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
	Surplus de Salaires et traitements bruts	22,8	31,7
CotSocSal	Surplus de Cotisations sociales salariales (sur la base de 22% du brut)	5,0	7,0
	Emplois induits (en nombre)	357 206	752 771
EcoChomage	Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage	5,2	10,9
	Suplus de Salaires nets (brut moins cotisations sociales salariales)	17,8	24,7
IR	Surplus d'Impôt sur le revenu (sur la base de 6% du salaire net)	1,1	1,5
	Surplus de Salaires nets d'IR	16,7	23,2
	Neutralisation des allocations chômage en moins	-4,3	-9,1
	Surplus de revenu disponible (Salaires nets d'IR moins allocations)	12,4	14,2
TVA	Surplus de TVA (sur la base de 8,5% du revenu dispo des ménages)	1,1	1,2
D51B	Surplus d'impôt sur les sociétés	0,6	0,8

Source : Institut économique Molinari

Un business plan global de la baisse des impôts de production équilibré au bout de 2 ans

L'effet global a été calculé en additionnant les effets identifiés précédemment. A l'issue de la première année, le déficit public lié à la baisse de 35 milliards d'euros des impôts de production serait de l'ordre de 8 milliards d'euros. A l'issue de la deuxième année, on observerait un gain de l'ordre de 3 milliards d'euros (Tableau 16).

Tableau 16 : Impact net global de la baisse de la fiscalité de production sur les finances publiques

		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
D29	Baisse des Impôts de production (35 milliards moins surplus d'activité)	-34,5	-34,3
D51B	Surplus d'Impôts sur les sociétés (effet mécanique plus surplus d'activité)	6,6	6,8
EcoChomage	Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage	5,2	10,9
D12+CotSocSal	Surplus de Cotisations sociales patronales et salariales	12,4	17,2
IR	Surplus d'Impôt sur le revenu	1,1	1,5
TVA	Surplus de TVA	1,1	1,2
	Impact net global sur les finances publiques (milliards d'€)	-8,1	3,3

Source : Institut économique Molinari

Autrement dit, en réduisant les impôts de production de 35 milliards, il serait possible d'augmenter la production française de 156 milliards d'euros, d'augmenter la masse salariale de 31,7 milliards et de créer 753 000 emplois. Cette démarche se ferait à un coût nul pour les finances publiques au bout de 2 ans, l'accroissement d'activité générant des recettes compensant le coût initial de la mesure.

Un effet massif pour les territoires, la santé, l'industrie et les activités de soutien

Les statistiques fournies par Eurostat fournissent une répartition géographique des emplois pour les principaux secteurs de l'économie française⁷⁷. A partir de ces données, les emplois créés par une baisse des impôts de production ont été répartis par région. Il apparaît que 56 % des emplois

seraient créés en dehors de l'Île de France, majoritairement en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les gains seraient particulièrement significatifs dans les secteurs comme la santé humaine ou l'industrie (Tableau 17). Les impôts de production y sont particulièrement démesurés par rapport à la création de valeur ajoutée. Cela freine leur développement et fragilise le tissu économique. Ces secteurs bénéficieraient à double titre de la baisse des impôts de production. D'une part, elle desserrait les contraintes qui pèsent directement sur eux. D'autre part, cela allégerait les contraintes pesant sur leurs partenaires commerciaux, relevant du même secteur ou secteurs contribuant à la performance (services administratifs, commodités, logistique...). Cela permettrait de réduire les effets cascades inhérents aux fiscalités de production, en limitant l'attrition dans les activités à marges faibles et créant bien plus de marge pour investir, embaucher, baisser les prix et/ou augmenter les salaires dans les autres.

Tableau 17 : Principaux secteurs devant bénéficier d'une normalisation des impôts de production français

Principaux secteurs d'activités gagnants dans le cadre d'une baisse de la fiscalité de production permettant de gommer les écarts sectoriels européens	milliards d'euros (et % du total)	
	Taxes en trop vs reste de l'UE	Taxes cohérentes avec le reste de l'UE
1 Industrie manufacturière	7.8 (83%)	1.6 (17%)
2 Services administratifs et de soutien	2.2 (83%)	0.4 (17%)
3 Information et communication	1.6 (72%)	0.6 (28%)
4 Activités spécialisées, scientifiques et technique	1.7 (71%)	0.7 (29%)
5 Immobilier	17.3 (62%)	10.8 (38%)
6 Transport et entreposage	1.7 (62%)	1.0 (38%)
7 Finance et assurance	5.2 (57%)	3.9 (43%)
8 Electricité, gaz, vapeur et air conditionné	1.0 (44%)	1.2 (56%)
Tous secteurs	44.3 (65%)	24.0 (35%)

Lecture : La France a 83% des impôts de production en trop dans l'industrie eu égard à sa valeur ajoutée. Source : Institut économique Molinari d'après Eurostat Agrégats des comptes nationaux par branche [nama_10_a64]. Données sur 2019.

Précisons que ce travail ne tient pas compte de l'impact qu'une telle baisse aurait sur la balance commerciale. En effet, le recours au tableau d'entrées-sorties pour effectuer les estimations suppose que les entreprises importent une part constante de leurs biens intermédiaires, que les consommateurs allouent une part constante de leurs dépenses à des biens importés et que les entreprises ne gagnent pas de nouvelles parts de marché au niveau international. Or, la baisse des impôts de production devrait renforcer la compétitivité des entreprises et modifier leur stratégie de production.

A cet égard, le CAE estime que la suppression de la C3S pour certaines entreprises du secteur manufacturier – celles ayant un chiffre d'affaires inférieur à 19 millions d'euros – avait entraîné une augmentation de leurs exportations de 1 %, par rapport aux entreprises encore soumises à cet impôt⁷⁸. Le Conseil considère que la suppression de la C3S pourrait augmenter les exportations de 4,2 milliards d'euros et réduire les importations de 500 millions d'euros, entraînant une baisse de 14 % du déficit commercial.

Le scénario chiffré dans cette note, avec une réduction des impôts de production de 35 milliards, allant bien au-delà des 4 milliards de la C3S (chiffre 2018), produirait des effets bien plus significatifs. Elle aurait un effet encore plus important sur l'activité, ce qui réduirait encore davantage l'impact négatif transitoire de cette mesure sur les finances publiques.

7. CONCLUSION

Comme tous les travaux prospectifs, ce chiffrage est indicatif. Il montre néanmoins qu'une approche dynamique des recettes et dépenses, combinant les interactions entre taux et assiettes, modifie drastiquement le business plan de la baisse des impôts de production.

Il est hautement probable que l'enjeu ne soit pas de choisir entre la rigueur fiscale, avec des impôts de production procurant un surcroît de recettes, ou l'emploi, en réduisant la fiscalité de production au risque de creuser les déficits.

Le recours massif aux impôts de production, pratiqué depuis de décennies en France, procure des recettes visibles mais à un coût indirect très élevé. Il déprime l'activité, ce qui réduit la création de richesses et les rentrées fiscales globales, tout en augmentant les dépenses liées au chômage.

Ce travail montre que la réduction de moitié de la fiscalité de production n'est pas un risque pour nos finances publiques dans leur ensemble. Elle ne créerait pas un déficit à due proportion de la baisse d'impôts, d'autres fiscalités en « aval » permettant de capter le surplus de richesses découlant de cette mesure réduisant les recettes en « amont ».

Cette démarche permettrait de ramener la fiscalité de production à des niveaux concurrentiels, compatibles avec un développement économique significatif. Son coût serait transitoire et contenu, le manque-à-gagner étant bien plus limité que ne le suggèrent les approches comptables statiques.

Comme souvent en matière économique et fiscale, l'enjeu est de se donner les moyens de privilégier les assiettes plutôt que taux, en écartant les fiscalités destructrices de valeur au profit de celles qui le sont moins. La stratégie visant à financer les dépenses collectives en s'appuyant sur une dynamique de création de richesses est plus efficace à long terme que celle qui applique des taux de fiscalité hors-normes, ce qui entrave immanquablement la croissance des assiettes imposables.

Plusieurs expériences récentes montrent les inconvénients des approches comptables statiques et l'importance des raisonnements dynamiques. Alors qu'en 2013 le gouvernement escomptait un gain de 400 millions avec l'application du barème progressif d'impôt sur les revenus aux dividendes et intérêts, il a perdu 900 millions d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux suite à une contraction de l'assiette imposable⁷⁹. A l'inverse, la mise en place du PFU en 2018 a coûté 500 millions de moins que prévu, la baisse des taux ayant été compensée par le dynamisme de l'assiette imposable. S'agissant du CICE, un travail récent de l'OFCE montre que cette mesure aurait généré 400 000 emplois bruts, chiffre ramené à 160 000 emplois nets une fois pris en compte les effets désincitatifs liés au financement de cette mesure. Si l'on peut se réjouir que ces 160 000 emplois aient été créés à coût nul pour les finances publiques, le souhait d'autofinancer cette mesure a malheureusement réduit son efficacité par deux⁸⁰.

Pour autant, l'expérience montre que ce type de changement n'est pas aisé à organiser, en dépit des avantages qu'il procurera. Une des raisons tient à la réticence naturelle des collectivités locales pour lesquelles une réduction des impôts de production est une opération risquée. Elles captent l'essentiel de cette fiscalité (66 %). Elles verraient donc leurs recettes diminuer significativement (la fiscalité de production représente 28 % de leur financement), tandis que leur dépendance vis-à-vis

des transferts étatiques pourrait augmenter si cette réforme était faite sans aménagements complémentaires. Les collectivités ne sont pas, en l'état, en position de récupérer les gains découlant de la normalisation des impôts de production. Notre analyse montre qu'ils iront avant tout aux administrations centrales (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu...) et aux administrations de sécurité sociale (plus de recettes sous la forme de cotisations et moins de dépenses liées au chômage).

Aussi, l'organisation d'un partage gagnant-gagnant, permettant aux collectivités d'internaliser une partie significative des gains, est indispensable.

Une des pistes les plus prometteuse est le partage des fiscalités traditionnelles en « aval », à l'image de ce qui se fait dans de très nombreux pays.

Dans les pays du Nord - Danemark, Finlande, Islande et Norvège ou Suède -, l'impôt sur le revenu est la principale source de financière des collectivités infranationales⁸¹. Au sein des pays de l'OCDE, quelques pays partagent la ressource de TVA entre l'Etat et les administrations publiques locales, avec des chiffres pouvant représenter jusqu'à 57 % au Canada et 74 % en Espagne⁸² voire la totalité des taxes sur les ventes de détail aux Etats-Unis⁸³. En Allemagne, les Länder perçoivent une partie des recettes d'impôt sur les sociétés (50 %), de TVA (47 %) et d'impôt sur le revenu (42,5 %)⁸⁴.

Allouer une partie de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu aux collectivités permet de créer un lien fort avec la création de richesses sur leurs territoires. Au vu du caractère fluctuant de l'impôt sur les sociétés de ces ressources et dans une moindre mesure de l'impôt sur le revenu, il est aussi judicieux d'attribuer une fraction de la TVA, voire de CSG⁸⁵ aux collectivités. Un rapport sur les finances locales remis le 9 mai 2018 estimait que la « largeur d'assiette et la bonne corrélation avec l'activité économique générale font les ressources les plus sécurisantes pour les collectivités bénéficiaires »⁸⁶.

Au-delà du mix à privilégier, un des enjeux est de savoir si la meilleure solution est de transférer une fraction du produit de l'imposition nationale ou de localiser l'assiette, comme le souligne un rapport co-dirigé par Richard et Bur⁸⁷. Cette dernière solution permettrait même d'appliquer un taux local additionnel, en plus d'un taux défini par la loi, ce qui permettrait aux collectivités de personnaliser l'impôt. En revanche, si l'impôt sur le revenu est par essence facile à localiser et se prêterait à la mise en place d'un taux local additionnel, ce n'est pas le cas de la TVA dont l'assiette est plus difficile à localiser.

Cette réforme est indispensable pour le développement de l'emploi et du pouvoir d'achat, la préservation des activités à faible valeur ajoutée des territoires, mais aussi le développement des plus innovantes. Elle constitue naturellement un enjeu central dans le cadre de la campagne présidentielle qui s'ouvre.

8. ANNEXE SPÉCIFICATIONS DU MODÈLE

En économétrie, l'analyse en données de panel est largement utilisée car elle permet d'inclure un grand nombre d'observations similaires à différentes périodes et pour plusieurs groupes particuliers. Pour autant, la pertinence de l'analyse et des résultats dépend de la capacité du modèle à satisfaire certaines hypothèses clés.

Stationnarité. En premier lieu, l'analyse en données de panel se concentre sur des observations qui évoluent dans le temps. Or, d'un point de vue statistique, cette analyse n'est pertinente qu'à condition que ces observations soient stationnaires, c'est-à-dire que leur distribution ne varie pas dans le temps. Dans le cas contraire, les observations pourraient être corrélées simplement parce qu'elles croissent ou diminuent toutes dans le temps. C'est le cas si les observations du panel contiennent une racine unitaire.

Effets fixes. Une seconde condition essentielle tient à la pertinence de la façon de comparer les observations entre les pays. Si les observations évoluent systématiquement différemment selon le pays, il convient de tenir compte de cette influence nationale dans le modèle, en intégrant un « effet fixe pays ».

Multicolinéarité. Enfin, une troisième condition de pertinence du modèle requiert que les variables explicatives ne soient pas colinéaires, c'est-à-dire qu'elles n'expliquent pas le même phénomène. Si tel est le cas, la valeur des coefficients est biaisée et le modèle échoue à expliquer correctement les relations entre variables expliquées et explicatives.

Stationnarité

Les tests de stationnarité suivants ont pour hypothèse nulle qu'il existe une racine unitaire. Autrement dit, si la p-value du test est significative, l'hypothèse nulle d'une racine unitaire est rejetée et l'hypothèse alternative de stationnarité est acceptée.

La plupart des variables utilisées contiennent nécessairement une racine unitaire car elles croissent dans le temps. C'est le cas du chiffre d'affaires, de la population, de la consommation, de l'investissement mais aussi potentiellement des dépenses publiques. Une stratégie couramment utilisée consiste alors à observer non pas la variable directement mais son taux de croissance annuel.

Les tests qui suivent analysent la stationnarité de la variable expliquée – chiffre d'affaires des entreprises – une fois transformée en taux de croissance annuel. Tous rejettent l'hypothèse nulle d'une racine unitaire à moins de 5 %.

Figure 6 : Evolutions des variables utilisées pour chaque pays du panel

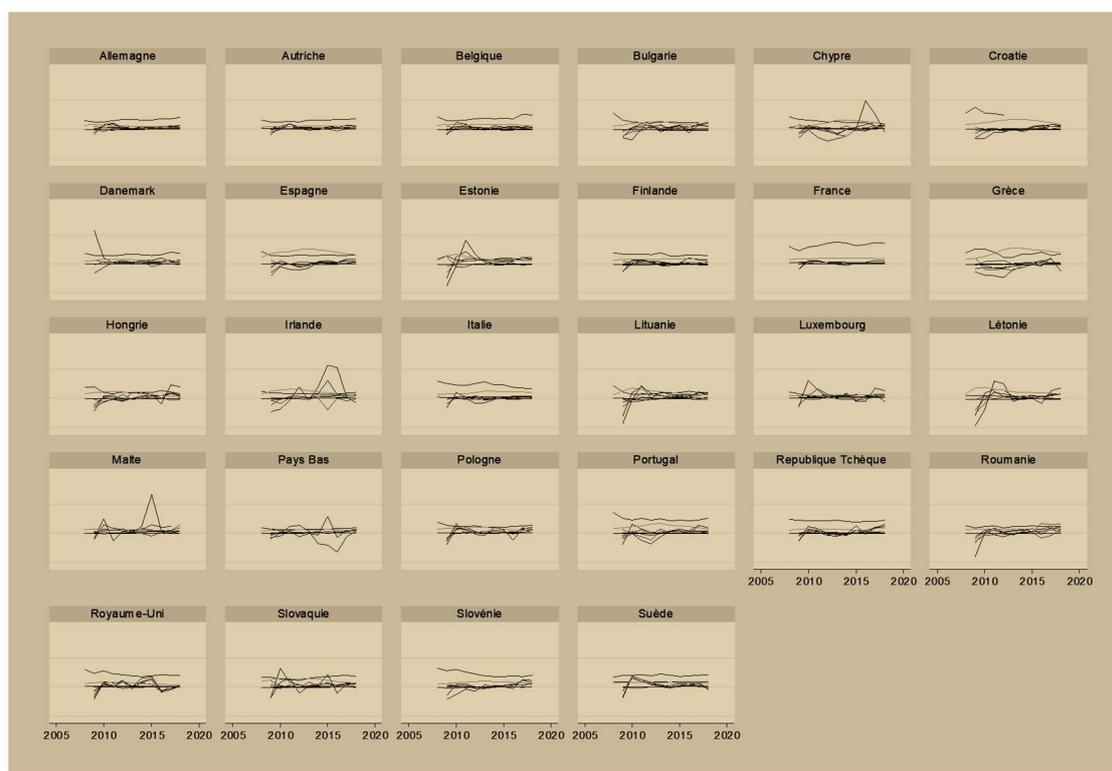


Tableau 18 : Tests de stationnarité

	Adjusted t		p-value
Levin-Lin-Chu	-20.0073		0.0000
	ρ	z	p-value
Harris-Tzavalis	0.0720	-11.9306	0.0000
	I		p-value
Breitung	-1.8362		0.0332
	$Z_{\bar{t}}$		p-value
Im-Pesaran-Shin	-6.4856		0.0000
	z		p-value
Hadri LM	1.0551		0.1457

Effets fixes vs effets aléatoires

Sur le plan statistique, le choix de l'effet dépend de l'existence d'une influence de chaque pays sur l'évolution des observations. Si l'effet est nul ou identique pour tous les pays, alors ces derniers n'influencent pas l'évolution des observations et il convient d'appliquer un « effet aléatoire » au modèle. Pour étudier l'influence des pays, il est nécessaire d'effectuer un test de Hausman qui consiste à déterminer si les coefficients des estimations en effets fixes et aléatoires sont statistiquement différents. L'hypothèse nulle est que les deux modèles sont non biaisés et fournissent des coefficients qui ne diffèrent pas significativement. Si le test n'est pas significatif, il convient de rejeter l'hypothèse nulle et d'accepter qu'il existe un effet pays. Dans ce cas, le choix du modèle doit se porter sur des « effets fixes pays ».

Dans les spécifications utilisées, l'hypothèse nulle ne peut jamais être rejetée à 10 % et ne peut être rejetée à 5 % dans la première spécification, confirmant la nécessité de recourir à des effets fixes pays.

Multi-colinéarité

Sur le plan statistique, la colinéarité implique que deux variables explicatives sont des combinaisons linéaires l'une de l'autre. Dans ce cas, l'estimation des coefficients devient instable, variant selon l'échantillon observé, et la mesure de leur déviation est biaisée. Afin de tester l'absence de multi-colinéarité, le facteur d'inflation de la variance de chaque variable est étudié. Si ce dernier est supérieur à 10, la variable en question est considérée comme une combinaison linéaire d'autres variables explicatives.

Aucune des variables utilisées ne souffre de multi-colinéarité. Par ailleurs, le facteur d'inflation de la variance moyen est inférieur à 10, signifiant que le recours à l'ensemble des variables ne crée pas de problème de multi-colinéarité.

Tableau 19 : Test de multi-colinéarité sur les variables du modèle

	<i>VIF</i>	\sqrt{VIF}	$1/VIF$	R^2
Impôt de production net	1.28	1.13	0.7791	0.2209
Taux implicite	1.16	1.08	0.8637	0.1363
Taux de pression fiscale	1.09	1.04	0.9185	0.0815
Consommation finale	3.53	1.88	0.2836	0.7164
Investissement	2.02	1.42	0.4959	0.5041
Consommation publique	2.53	1.59	0.3949	0.6051
Démographie	1.35	1.16	0.7402	0.2598
Chômage	1.39	1.18	0.7195	0.2805
VIF moyen	1.79			

9. ANNEXE TESTS DE ROBUSTESSE AVEC VARIABLE TEMPORELLE OU ECHANTILLON ALTERNATIF

Introduction à 28 d'une variable temporelle sur 2008-2018

Les régressions précédentes portent sur la période 2010-2018. Bien que les données soient disponibles pour la période 2008-2018, il a été décidé de ne pas intégrer les deux premières années car celles-ci portent sur une période de crise économique, ce qui a pour effet de créer deux tendances dans l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises, et revient statistiquement à biaiser les corrélations observées.

Pour autant, il est possible de ne pas exclure ces deux années, en ajoutant une variable représentant le fait qu'elles étaient des années de crise, contrairement au reste de la période qui constitue une période de reprise ou de croissance relativement stable. Pour ce faire, une variable binaire a été créée, notée 1 pour les années de crise et 0 autrement. Comme attendu, la variable est significative et négative, ce qui démontre qu'au cours de ces deux années, le chiffre d'affaires a eu tendance à diminuer de façon globale dans les pays européens. Le coefficient de l'impôt de production est toujours significatif et s'avère même légèrement plus élevé que dans le modèle principal.

Tableau 20 : Résultats économétriques (variante avec variable temporelle)

	(1)	(2)	(3)	(4)
Impôt de production net	-3.095** (1.303)	-3.181** (1.313)	-3.260** (1.321)	-3.235** (1.319)
Taux implicite	-0.397** (0.176)	-0.410** (0.178)	-0.377** (0.187)	-0.343* (0.188)
Taux de pression fiscale	-0.427*** (0.159)	-0.428*** (0.159)	-0.436*** (0.160)	-0.463*** (0.161)
Consommation finale	0.601*** (0.147)	0.506** (0.219)	0.511** (0.219)	0.482** (0.220)
Investissement	0.146*** (0.0546)	0.143*** (0.0549)	0.144*** (0.0550)	0.129** (0.0560)
Consommation publique		0.0937 (0.160)	0.119 (0.165)	0.150 (0.167)
Chômage			0.127 (0.216)	0.0229 (0.229)
Démographie				-1.761 (1.300)
Années de crise	-0.0887*** (0.0196)	-0.0956*** (0.0229)	-0.0945*** (0.0230)	-0.0979*** (0.0231)
Constante	0.0984*** (0.0285)	0.102*** (0.0291)	0.0843** (0.0416)	0.0928** (0.0420)
Observations	252	252	252	252
Groupes	27	27	27	27
R2	0.479	0.480	0.481	0.485
Effets fixes pays	Oui	Oui	Oui	Oui

Notes : *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Sur la base d'un coefficient de 3,2, il apparaît qu'une baisse de 35 milliards des impôts de production entraînerait une augmentation de 120 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Si tel devait être le cas, reprenant la logique précédente, 800 000 emplois pourraient être créés à l'issue de la 2^{ème} année avec un gain pour les finances publiques de 5 milliards d'euros.

Tableau 21 : Impact de la baisse de la fiscalité sur les comptes de production et d'exploitation (variante avec variable temporelle)

		Distribution des ressources (%)*	Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
Compte de production				
Ressources				
P1	Production	100,0%	120,1	166,7
P11	Production marchande	97,7%	117,4	162,9
P12	Production pour emploi final propre	2,3%	2,7	3,8
Emplois				
P2	Consommation intermédiaire	56,7%	68,1	94,6
B1g	Valeur ajoutée brute	43,3%	52,0	72,1
P51c	Consommation de capital fixe	8,3%	9,9	13,8
B1n	Valeur ajoutée nette (*)	35,0%	42,1	58,4
Compte d'exploitation				
Ressources				
B1g	Valeur ajoutée brute	43,3%	52,0	72,1
Emplois				
D1	Rémunération des salariés	26,8%	32,2	44,7
D11	Salaires et traitements bruts	20,3%	24,4	33,8
D12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	6,5%	7,8	10,9
D29-D39'	Surplus d'impôts de production lié au supplément d'activité	0,4%	0,5	0,7
B2g+B3g	Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	16,0%	19,2	26,7
B2n+B3n	Excédent net d'exploitation et revenu mixte net	7,7%	9,2	12,8

Source : Institut économique Molinari d'après Insee, Comptes nationaux annuels 2018. *Les impôts de production nets (D29-D39') extériorisés par l'Insee ont été retouchés par les auteurs pour tenir compte de la baisse des impôts de production (0,4% au lieu de 0,9%). Aussi les autres Emplois ont été rebasés pour que les Emplois continuent de représenter 43,3%, conformément au total de l'Insee.

Tableau 22 : Autres impacts sur les recettes et dépenses des administrations publiques (variante avec variable temporelle)

		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
	Surplus de Salaires et traitements bruts	24,4	33,8
CotSocSal	Surplus de Cotisations sociales salariales (sur la base de 22% du brut)	5,4	7,4
	Emplois induits (en nombre)	379 452	799 605
EcoChomage	Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage	5,5	11,7
	Suplus de Salaires nets (brut moins cotisations sociales salariales)	19,0	26,3
IR	Suplus d'impôt sur le revenu (sur la base de 6% du salaire net)	1,1	1,6
	Surplus de Salaires nets d'IR	17,9	24,8
	Neutralisation des allocations chômage en moins	-4,6	-9,7
	Surplus de revenu disponible (Salaires nets d'IR moins allocations)	13,3	15,1
TVA	Surplus de TVA (sur la base de 8,5% du revenu dispo des ménages)	1,1	1,3
D51B	Surplus d'impôt sur les sociétés	0,6	0,8

Source : Institut économique Molinari

Tableau 23 : Impact net global de la baisse de la fiscalité de production sur les finances publiques (variante avec variable temporelle)

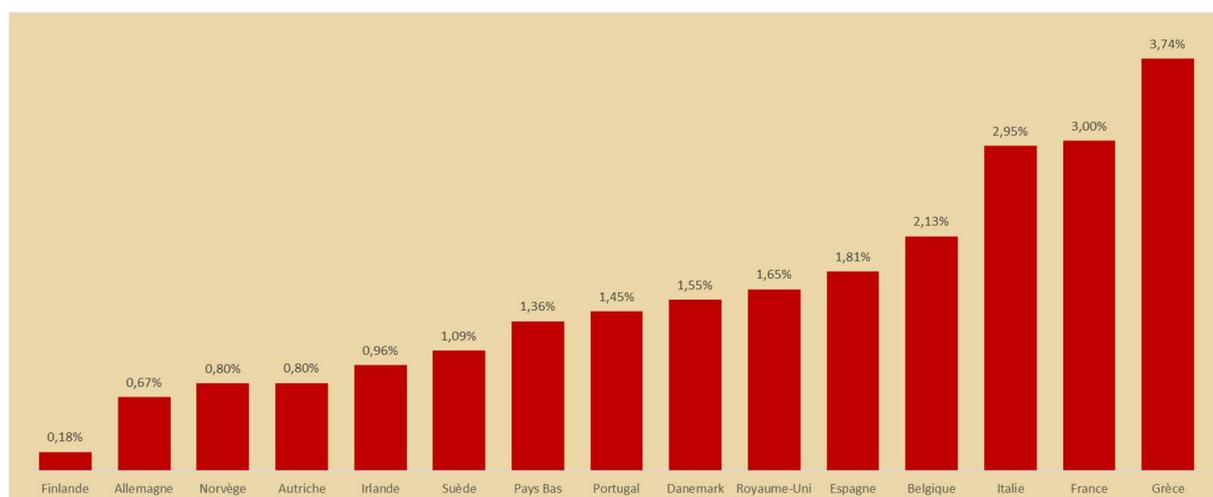
		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
D29	Baisse des Impôts de production (35 milliards moins surplus d'activité)	-34,5	-34,3
D51B	Surplus d'Impôts sur les sociétés (effet mécanique plus surplus d'activité)	6,6	6,8
EcoChomage	Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage	5,5	11,7
D12+CotSocSal	Surplus de Cotisations sociales patronales et salariales	13,2	18,3
IR	Surplus d'Impôt sur le revenu	1,1	1,6
TVA	Surplus de TVA	1,1	1,3
	Impact net global sur les finances publiques (milliards d'€)	-7,0	5,4

Source : Institut économique Molinari

Analyse avec 15 pays des impôts de production non liés à la masse salariale

Eurostat dispose de données sur les impôts de production non liés à la masse salariale de 14 pays de l'UE et la Norvège. Elles permettent d'estimer l'impact des impôts de production brut (D29) déduction faites des impôts de production portant sur la masse salariale (D29C). Ces 15 pays ont été retenus, pour la période d'observation considérée dans le cadre de ce travail (2010-2018).

Figure 7 : Impôts de production non liés à la masse salariale dans 15 pays (en % du PIB 2017)



Note : le taux est calculé en prenant le montant d'impôts de production (D29) moins les impôts de production assis sur la masse salariale (D29C). Source : Eurostat, National Tax Lists, https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/economic-analysis-taxation/data-taxation_en

Tableau 24 : Pays observés dans la variante impôts de production non liés à la masse salariale (variante à 15 pays)

Allemagne	Autriche	Belgique	Danemark	Espagne
Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie
Norvège	Pays-Bas	Portugal	Royaume-Uni	Suède

Les coefficients sont plus faibles que dans les régressions précédentes, mais ils sont toujours significatifs et confirment qu'une baisse des impôts de production aurait un effet positif sur l'économie.

Sur la base d'un coefficient de 2,4, il apparaît qu'une baisse de 35 milliards des impôts de production entraînerait une augmentation de 90 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Si tel devait être le cas, reprenant la logique précédente, 600 000 emplois pourraient être créés à l'issue de la 2^{ème} année avec un coût pour les finances publiques de près de 3 milliards d'euros.

<i>Tableau 25 : Résultats économétriques (variante à 15 pays)</i>	(1)	(2)	(3)	(4)
Impôt de production net	-2.170** (1.059)	-2.307** (1.093)	-2.407** (1.102)	-2.022* (1.111)
Taux implicite	-0.422*** (0.148)	-0.434*** (0.150)	-0.452*** (0.152)	-0.449*** (0.150)
Taux de pression fiscale	0.161 (0.126)	0.151 (0.128)	0.172 (0.131)	0.165 (0.129)
Consommation finale	0.742*** (0.156)	0.615** (0.279)	0.585** (0.282)	0.601** (0.279)
Investissement	0.191*** (0.0546)	0.192*** (0.0548)	0.192*** (0.0550)	0.168*** (0.0560)
Consommation publique		0.121 (0.221)	0.147 (0.224)	0.115 (0.222)
Démographie			-0.782 (0.969)	-1.285 (1.001)
Chômage				-0.811* (0.470)
Constante	-0.0145 (0.0286)	-0.0101 (0.0298)	-0.0105 (0.0299)	0.0297 (0.0376)
Observations	105	105	105	105
Groupes	15	15	15	15
R2	0.589	0.590	0.594	0.608
Effets fixes pays	Oui	Oui	Oui	Oui
F $u_i=0$	1.40 0.1704	1.41 0.1661	1.19 0.2998	1.41 0.1658
Hausman chi2	15.53 0.0083	15.72 0.0153	13.38 0.0633	16.09 0.0411

Notes : *** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Tableau 26 : Impact de la baisse de la fiscalité sur les comptes de production et d'exploitation (variante à 15 pays)

		Distribution des ressources (%)*	Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
Compte de production				
Ressources				
P1	Production	100,0%	90,1	125,0
P11	Production marchande	97,7%	88,0	122,2
P12	Production pour emploi final propre	2,3%	2,1	2,9
Emplois				
P2	Consommation intermédiaire	56,7%	51,1	70,9
B1g	Valeur ajoutée brute	43,3%	39,0	54,1
P51c	Consommation de capital fixe	8,3%	7,4	10,3
B1n	Valeur ajoutée nette (*)	35,0%	31,5	43,8
Compte d'exploitation				
Ressources				
B1g	Valeur ajoutée brute	43,3%	39,0	54,1
Emplois				
D1	Rémunération des salariés	26,8%	24,1	33,5
D11	Salaires et traitements bruts	20,3%	18,3	25,4
D12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	6,5%	5,9	8,2
D29-D39'	Surplus d'impôts de production lié au supplément d'activité	0,4%	0,4	0,6
B2g+B3g	Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	16,0%	14,4	20,0
B2n+B3n	Excédent net d'exploitation et revenu mixte net	7,7%	6,9	9,6

Source : Institut économique Molinari d'après Insee, Comptes nationaux annuels 2018. *Les impôts de production nets (D29-D39') extériorisés par l'Insee ont été retouchés par les auteurs pour tenir compte de la baisse des impôts de production (0,4% au lieu de 0,9%). Aussi les autres Emplois ont été rebasés pour que les Emplois continuent de représenter 43,3%, conformément au total de l'Insee.

Tableau 27 : Autres impacts sur les recettes et dépenses des administrations publiques (variante à 15 pays)

		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
	Surplus de Salaires et traitements bruts	18,3	25,4
CotSocSal	Surplus de Cotisations sociales salariales (sur la base de 22% du brut)	4,0	5,6
	Emplois induits (en nombre)	284 772	600 124
EcoChomage	Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage	4,2	8,7
	Suplus de Salaires nets (brut moins cotisations sociales salariales)	14,2	19,8
IR	Suplus d'impôt sur le revenu (sur la base de 6% du salaire net)	0,9	1,2
	Surplus de Salaires nets d'IR	13,4	18,6
	Neutralisation des allocations chômage en moins	-3,4	-7,3
	Surplus de revenu disponible (Salaires nets d'IR moins allocations)	9,9	11,3
TVA	Surplus de TVA (sur la base de 8,5% du revenu dispo des ménages)	0,8	1,0
D51B	Surplus d'impôt sur les sociétés	0,4	0,6

Source : Institut économique Molinari

Tableau 28 : Impact net global de la baisse de la fiscalité de production sur les finances publiques (variante à 15 pays)

		Impact à un an (milliards d'euros)	Impact à deux ans (milliards d'euros)
D29	Baisse des Impôts de production (35 milliards moins surplus d'activité)	-34,6	-34,4
D51B	Surplus d'impôts sur les sociétés (effet mécanique plus surplus d'activité)	6,4	6,6
EcoChomage	Economies de dépenses publiques liées à la baisse du chômage	4,2	8,7
D12+CotSocSal	Surplus de Cotisations sociales patronales et salariales	9,9	13,8
IR	Surplus d'impôt sur le revenu	0,9	1,2
TVA	Surplus de TVA	0,8	1,0
Impact net global sur les finances publiques (milliards d'€)		-12,4	-3,1

Source : Institut économique Molinari

10. LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET ZOOMS

Figure 1 : Impôts de production français de 2002 à 2019 en % du PIB.....	10
Figure 2 : Impôts de production bruts et nets en 2020	11
Figure 3 : Impôts de production bruts (en % du PIB 2019)	19
Figure 4 : Impôts de production nets (en % du PIB en 2019).....	19
Figure 5 : Comparaison du taux de chômage en France et dans l'UE (en % de la population active) ..	25
Figure 6 : Evolutions des variables utilisées pour chaque pays du panel	37
Figure 7 : Impôts de production non liés à la masse salariale dans 15 pays (en % du PIB 2017)	41
Tableau 1 : Effet sur les finances publiques d'une réduction de 35 milliards des impôts de production à barème fiscal inchangé	7
Tableau 2 : Impôts de production en trop selon les secteurs d'activité (2019).....	8
Tableau 3 : Comparaison des principaux pays industriels européens (2018).....	8
Tableau 4 : Impôts de production français en 2019 par assiette (vision brute)	18
Tableau 5 : Part sectorielle de la France dans la valeur ajoutée et les impôts de production nets de l'UE à 28 en 2019	20
Tableau 6 : Surfiscalité sectorielle française au titre des impôts de production en 2019	20
Tableau 7 : Poids et décomposition de l'excédent d'exploitation français par rapport à l'UE à 28 en 2018	21
Tableau 8 : Comparaison des principaux pays industriels européens (2018).....	21
Tableau 9 : Chômage en trop en France en 2019, 2020 et en août 2021 (en milliers de personnes) ..	25
Tableau 10 : Pays observés, l'UE à 28	27
Tableau 11 : Description des variables utilisées.....	27
Tableau 12 : Résultats économétriques, impact des impôts de production nets sur la croissance du chiffre d'affaires.....	28
Tableau 13 : Impact mécanique de la baisse des impôts de production sur les recettes d'impôt sur les sociétés	29
Tableau 14 : Impact de la baisse de la fiscalité sur les comptes de production et d'exploitation (-35 milliards bruts et -29 milliards nets après augmentation des recettes d'impôts sur les sociétés).....	31
Tableau 15 : Autres impacts sur les recettes et dépenses des administrations publiques	32
Tableau 16 : Impact net global de la baisse de la fiscalité de production sur les finances publiques ..	32
Tableau 17 : Principaux secteurs devant bénéficier d'une normalisation des impôts de production français.....	33
Tableau 18 : Tests de stationnarité.....	37
Tableau 19 : Test de multi-colinéarité sur les variables du modèle.....	38
Tableau 20 : Résultats économétriques (variante avec variable temporelle)	39
Tableau 21 : Impact de la baisse de la fiscalité sur les comptes de production et d'exploitation (variante avec variable temporelle).....	40

Tableau 22 : Autres impacts sur les recettes et dépenses des administrations publiques (variante avec variable temporelle)	40
Tableau 23 : Impact net global de la baisse de la fiscalité de production sur les finances publiques (variante avec variable temporelle).....	41
Tableau 24 : Pays observés dans la variante impôts de production non liés à la masse salariale (variante à 15 pays).....	41
Tableau 25 : Résultats économétriques (variante à 15 pays)	42
Tableau 26 : Impact de la baisse de la fiscalité sur les comptes de production et d'exploitation (variante à 15 pays).....	43
Tableau 27 : Autres impacts sur les recettes et dépenses des administrations publiques (variante à 15 pays).....	43
Tableau 28 : Impact net global de la baisse de la fiscalité de production sur les finances publiques (variante à 15 pays).....	43
Zoom 1: Un laminoir pour les activités à marges faibles	15
Zoom 2: Les impôts de production en comptabilité européenne (SEC 2010)	18
Zoom 3 : Bridgestone Béthune, un exemple de fiscalité contre la production	24

11. BIBLIOGRAPHIE

- ARNOLD J (2008), « Do Tax Structures Affect Aggregate Economic Growth?: Empirical Evidence from a Panel of OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers, No. 643*, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/236001777843>.
- BANIA N, GRAY J et STONE J (2007), « Growth, Taxes and Government Expenditures: Growth Hills for U.S. States », *National Tax Journal*, 60, 193-204.
- BACH L, BOZIO A et MALGOUYRE C (2019), *L'hétérogénéité des taux d'imposition implicites des profits en France : constats et facteurs explicatifs*, Institut des Politiques Publiques, Rapport IPP N°21, mars, 120 pages.
- BARBÉ A (2014), « The Efficiency of Gross Receipts Taxation », in *Tax Policy Analysis in a Flexible Computable General Equilibrium Model: Applications to Energy and Gross Receipts Taxation*, Ph.D. dissertation, Rice University, Houston, TX.
- BENGE M, PALLOT M et SLACK H (2013), « Possible Lessons for the United States from New Zealand's GST », *National Tax Journal*, 66(2), 479-498.
- BENZARTI Y et CARLONI D (2018), *Qui a bénéficié de la baisse de la TVA dans la restauration en 2009 ?*, Institut des Politiques Publiques, Note IPP n°32, mai, 5 pages.
- BERGEAUD A, CARBONNIER C, JOUSSELIN E et MALGOUYRES C (2019), « Shocking Capital: Firm-Level Responses to a Large Business Tax Reform in France », *Mimeo PSE-Banque de France*, mars, 28 pages.
- BESLEY T et ROSEN H (1999), « Sales Taxes and Prices: An Empirical Analysis », *National Tax Journal*, 52(2), 157-178.
- BLUNDELL R et PRESTON I (2019), « Principles of Tax Design, Public Policy and Beyond: The Ideas of James Mirrlees, 1936-2018 », *Fiscal Studies* 40(1), 5-18.
- BUNN Daniel et ASEN Elke (2020), *International Tax Competitiveness Index*, Tax Foundation, 64 pages.
- COE REXECODE (2018), « Le poids et la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles », *Document de travail n°68*, mai 2018, 106 pages.
- COLLECTIF (2020), « Baisser les impôts de production, une urgence économique et sociale », *Les Echos*, 25 août 2020.
- CONLON C et RAO N (2017), « Discrete Prices and the Incidence and Efficiency of Excise Taxes », *Industrial Organization Society session of the Allied Social Science Associations annual meeting*, January 7, Chicago, IL.
- CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES (2021), *Quel taux pour l'impôt des sociétés en France ?*, Les notes du CPO, juillet, 11 pages.
- CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES (2020), *Adapter la fiscalité des entreprises à une économie numérisée*, septembre, 166 pages.
- CRAWFORD I, KEEN M et SMITH S (2010), « Value Added Tax and Excises », in *Dimensions of Tax Design*, Sir James Mirrlees (ed), *et al.*, 275-422, Oxford University Press.
- DANIEL JM (2017), *Les impôts : Histoire d'une folie Française*, Tallandier, 224 pages.
- DELORME G (2000), *De Rivoli à Bercy : Souvenirs d'un inspecteur des finances 1952-1998*, Institut de la gestion publique et du développement économique.
- DESMETTRE S (2020), *La situation des prélèvements obligatoires sur les entreprises en France et chez ses principaux partenaires économiques, rapport particulier n°1 pour le Conseil de prélèvements obligatoires*, juillet, 115 pages.
- DIAMOND P et MIRRLEES J (1971), « Optimal Taxation and Public Production I: Production Efficiency », *American Economic Review*, 61(1), 8-27.
- DUBIEF Y et LE PAPE J (2018), « La fiscalité de production, Document de consultation », *Ministère de l'économie et des finances*, avril, Document de consultation n° 2018-025-02.

- ÉCALLE F et TURBAN S (2019), Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne, France Stratégie, note d'analyse, juillet, 12 pages.
- FEREDE E et DAHLBY B (2012), « The Impact of Tax Cuts on Economic Growth: Evidence from the Canadian Provinces », *National Tax Journal*, 65(3), 563-594.
- FRANCE STRATEGIE (2020), « Les politiques industrielles en France. Evolutions et comparaisons internationales. Synthèse », Rapport pour l'Assemblée nationale, novembre, 32 pages.
- FRANCE STRATEGIE (2020), « Les politiques industrielles en France. Evolutions et comparaisons internationales. Volume 1 », Rapport pour l'Assemblée nationale, novembre, 260 pages.
- FRANCE STRATEGIE (2020), « Les politiques industrielles en France. Evolutions et comparaisons internationales. Volume 2 », Rapport pour l'Assemblée nationale, novembre, 338 pages.
- GALE W, KRUPKIN A et RUEBEN K (2015), « The Relationship between Taxes and Growth: New Evidence », *National Tax Journal*, 68(4), 919-942.
- GEMMELL N, KNELLER R & SANZ I (2011), « The Timing and Persistence of Fiscal Policy Impacts on Growth: Evidence from OECD Countries », *Economic Journal*, 121, 33-58.
- Groupe de travail présidé par DUBIEF Y et LE PAPE J (2018), « La fiscalité de production, Document de consultation », *Ministère de l'économie et des finances*, avril 2018.
- GUERINI M, GUILLOU S, NESTA L, RAGOT Xr, SALIES E (2018), « Impôt sur les sociétés : état des lieux et effets différenciés de la réforme », *OFCE Policy brief 38*, 16 octobre.
- HARBERGER A (1962), « The Incidence of the Corporate Income Tax », *Journal of Political Economy*, vol. 70, n°3, pp. 215-240.
- HEADY C (1993), « Optimal Taxation as a Guide to Tax Policy: A Survey », *Fiscal Studies*, 14(1), 15-41.
- HEIDSIECK L (2020), « Baisse des impôts de production : pourquoi le projet de Bruno Le Maire effraie les régions », *Le Figaro*, 10 juillet.
- KEEN M (2009), « What Do (and Don't) We Know about the Value Added Tax? A Review of Richard M. Bird and Pierre-Pascal Gendron's *The VAT in Developing and Transitional Countries* », *Journal of Economic Literature*, 47(1), 159-170.
- KEEN M (2013), « Targeting, Cascading, and Indirect Tax Design », IMF Working Paper No. 1357. *International Monetary Fund*, Washington, DC.
- LACHAUX A et LALLEMENT R (2020), *Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux*, France Stratégie, document de travail n° 2020-16, novembre, 57 pages.
- LAURE M (1956), *Traité de politique fiscale*, Presses Universitaires de France, 425 pages.
- LAURE M, BABEAU A et LOUIT C (2001), *Les impôts gaspilleurs*, PUF Quadrige, 172 pages.
- LE MAIRE B (2020), « Audition de MM. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur le plan de relance », *Sénat*, Jeudi 10 septembre.
- LEE Y et GORDON R (2005), « Tax Structure and Economic Growth », *Journal of Public Economics*, 89(5), 1027-1043.
- LEVINE R et RENELT D (1992), « A sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regressions », *American Economic Review*, 82(4), 942-963.
- MARQUES N et PHILIPPE C (2019), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, Institut économique Molinari, 5ème édition, novembre, 36 pages.
- MARTIN P et TRANNOY A (2019), « Les impôts sur (ou contre) la production », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 53 juin, 12 pages.
- MARTIN P et PARIS H (2020), « Éclairages complémentaires sur les impôts sur la production », *Focus du CAE*, N° 042-2020, 3 juillet, 18 pages.

Mission « finances locales » co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur (2018), Rapport sur la refonte de la fiscalité locale, Mai, 153 pages.

OCDE (2018), *Consumption Tax Trends 2018 : VAT/GST and Excise Rates, Trends and Policy Issues*, Éditions OCDE, Paris, 206 pages.

Observatoire Français des Conjonctures Économiques (2020), *Évaluation de l'impact du CICE par une méthode hybride et utilisation de l'information macro-sectorielle*, Rapport pour France Stratégie, Version du 7 septembre, 82 pages.

PHILIPPE C, MARQUES N et ROGERS J (2018), *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, Institut économique Molinari, 9^{ème} édition, juillet, 40 pages.

POTERBA J (1996), « Retail Price Reactions to Changes in State and Local Sales Taxes », *National Tax Journal*, 49(2), 165-176.

REED R (2008), « The Robust Relationship between Taxes and U.S. State Income Growth », *National Tax Journal*, 61, 57-80.

République française (2020), « Projet de loi de finances pour 2021 », Enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 28 septembre, N° 3360, 244 pages.

SAUVEPLANE P et SIMULA L pour le Conseil des prélèvements obligatoires (2017), « Où va l'impôt sur les sociétés ? », *Rapport particulier n°6, Document de travail*, 116 pages.

SAY JB (1840), *Cours complet d'économie politique pratique*, Société Belge de librairie.

SCHWAB K editor (2019), *The Global Competitiveness Report 2019*, World Economic Forum.

SMART M et BIRD R (2009), « The Economic Incidence of Replacing a Retail Sales Tax with a Value-Added Tax: Evidence from Canadian Experience », *Canadian Public Policy*, 35(1), 85-97.

SIMULA L et TRANNOY A (2009), « Incidence de et l'impôt sur les sociétés », *Revue française d'économie* 2009/3 (Volume XXIV), pages 3 à 39.

TOSUN MS et ABIZADEH S (2005), « Economic Growth and Tax Components: An analysis of Tax changes in OECD », *Applied Economics*, 37, 2251-2263.

UNEDIC (2020), Rapport financier 2019, 56 pages.

YETERIAN M, SCHWERER CA et BOUZOU N (2019), *Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires*, Institut Montaigne et METI, 72 pages.

12. NOTES

¹ [https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/discours de m. jean caste x premier ministre - conference de presse france relance - 03.09.2020.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2020/09/discours_de_m._jean_caste_x_premier_ministre_-_conference_de_presse_france_relance_-_03.09.2020.pdf)

² Voir par exemple PHILIPPE C, MARQUES N et ROGERS J (2020), *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, Institut économique Molinari, 11^{ème} édition, juillet, 44 pages.

³ Voir par exemple WORLD BANK (2020), « Doing Business », 149 pages, accessible avec le lien <https://www.doingbusiness.org/en/doingbusiness>. Selon les auteurs la France est 32^{ème} sur 190 pays en termes de simplicité des traitements administratifs. Au sein de l'UE, elle est en position moyenne (12^{ème} sur 28).

⁴ Contraintes qu'il convient de relativiser, l'expérience ayant montré qu'elles n'ont pas empêché la récurrence des déficits des administrations publiques françaises depuis des décennies.

⁵ D'après HEIDSIECK L (2020), « Baisse des impôts de production : pourquoi le projet de Bruno Le Maire effraie les régions », *Le Figaro*, 10 juillet.

⁶ COLLECTIF (2020), « Baisser les impôts de production, une urgence économique et sociale », *Les Echos*, 25 août 2020, accessible avec le lien <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-baisser-les-impots-de-production-une-urgence-economique-et-sociale-1236425>.

Outre les deux co-auteurs de cette étude, cet appel a été co-signé par Jean-Yves Archer (économiste) ; Olivier Babeau (président de l'Institut Sapiens) ; Jean-Paul Betbeze (professeur émérite à l'université Paris-II) ; Christian de Boissieu (professeur émérite à l'université Paris-I) ; Nicolas Bouzou (directeur fondateur d'Asterès) ; Jean-Marc Daniel (professeur émérite à l'ESCP) ; Laurence Daziano (membre du conseil scientifique de la Fondapol) ; Frédéric Douet (professeur de droit fiscal à l'université de Rouen Normandie) ; François Facchini (professeur à l'université Paris-I) ; Denis Ferrand (directeur général de Rexecode) ; Jean-Marie Fessler (économiste de la santé) ; Didier Folus (professeur à l'université Paris Nanterre) ; Xavier Fontanet ; Gabriel A. Giménez Roche (professeur associé à Neoma Business School) ; Nathalie Janson (professeur associé à Neoma Business School) ; Jacques de Larosière (président de l'Observatoire de l'épargne européenne) ; Erwan Le Noan (membre du conseil scientifique de Fondapol) ; Sylvie Malecot (présidente de Millenium I-Research) ; Bertrand Martinot (senior fellow à l'Institut Montaigne) ; Grégoire Naacke (directeur de l'Observatoire de l'épargne européenne) ; Jean-Jacques Perquel (président d'honneur de l'Académie de comptabilité) ; Cécile Philippe (présidente de l'Institut économique Molinari) ; Dominique Reynié (directeur général de la Fondapol) ; Robin Rivaton (essayiste) ; Christian Saint-Etienne (économiste universitaire) ; Frédéric Sautet (professeur à la Catholic University of America) ; Marc Touati (président du cabinet ACDEFI) ; David Versailles (économiste Paris School of Business) ; Daniel Vitry (professeur émérite à l'université Paris-II) ; Nikolai Wenzel (professeur à Fayetteville State University).

⁷ Voir par exemple <https://lecercledeseconomistes.fr/wp-content/uploads/2020/09/reaix20-conclusions-cercle-des-economistes-vl.pdf>

⁸ LE MAIRE B (2020), « Audition de MM. Bruno Le Maire, ministre de l'économie, des finances et de la relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, sur le plan de relance », *Sénat*, Jeudi 10 septembre, accessible avec le lien <https://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20200907/finc.html>

⁹ COUET I (2021), « Budget 2022 : la dégradation des comptes publics va freiner la baisse des impôts », *Les Echos*, 21 septembre, accessible avec le lien <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/budget-2022-la-degradation-des-comptes-publics-va-freiner-la-baisse-des-impots-1347984>

¹⁰ Voir par exemple : MARQUES N et PHILIPPE C (2020), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, Institut économique Molinari, 6^{ème} édition, novembre, 36 pages.

¹¹ Dès 1826, Jean Baptiste Say soulignait qu'« Un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte. Par une raison contraire, une diminution d'impôt, en multipliant les jouissances du public, augmente les recettes du fisc et fait voir aux gouvernements ce qu'ils gagnent à être modérés ». S'agissant des impôts de production, l'effet

va au-delà, cette fiscalité nuisant au rendement des autres fiscalités (impôt sur les sociétés, charges sociales, impôt sur le revenu, TVA...). SAY JB (1826), *Traité d'économie politique*, chapitre IX.

¹² Voir République française (2020), « Projet de loi de finances pour 2021 », enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 28 septembre, N° 3360, page 12. La baisse des impôts de production (10 milliards) générerait en 2021 un gain de 1,4 milliards de « retour IS de la baisse des impôts de production », soit un rendement mécanique de 14 %.

¹³ En principe, la taxation des bénéficiaires ne se répercute pas sur les prix : les bénéficiaires ne sont pas un élément du prix de revient, ils sont la différence entre le prix de marché et le prix de revient. Voir par exemple LAURE M, BABEAU A et LOUIT C (2001), *Les impôts gaspilleurs*, PUF Quadrige, page 17 et 20.

¹⁴ Pour Sauveplane et Simula, la théorie de la fiscalité optimale « souligne qu'il serait préférable de s'affranchir de tout impôt sur les sociétés et d'imposer directement les personnes physiques. Cependant, lorsque le décideur public ne dispose pas des informations nécessaires à une taxation optimale des personnes physiques, une fiscalité des personnes morales devient nécessaire. Dès lors, l'impôt sur les sociétés apparaît comme un impôt par défaut ». SAUVEPLANE P et SIMULA L pour le Conseil des prélèvements obligatoires (2017), *Où va l'impôt sur les sociétés ?*, Rapport particulier n°6, Document de travail, page 5.

¹⁵ Tout ce qui sort des entreprises est taxé, mais en contrepartie l'entreprise se fait rembourser la taxe subie par ses fournisseurs.

¹⁶ POTERBA J (1996), « Retail Price Reactions to Changes in State and Local Sales Taxes », *National Tax Journal*, 49(2), 165-176.

SMART M et BIRD R (2009), « The Economic Incidence of Replacing a Retail Sales Tax with a Value-Added Tax: Evidence from Canadian Experience », *Canadian Public Policy*, 35(1), 85-97.

¹⁷ CONLON C et RAO N (2017), « Discrete Prices and the Incidence and Efficiency of Excise Taxes », *Industrial Organization Society session of the Allied Social Science Associations annual meeting*, January 7, Chicago, IL, <https://www.aeaweb.org/conference/2017/preliminary/paper/YNrFr52Q>.

BESLEY T et ROSEN H (1999), « Sales Taxes and Prices: An Empirical Analysis », *National Tax Journal*, 52(2), 157-178.

¹⁸ Voir par exemple BENZARTI Y et CARLONI D (2018), *Qui a bénéficié de la baisse de la TVA dans la restauration en 2009 ?*, Institut des Politiques Publiques, Note IPP n°32, mai, 5 pages.

¹⁹ Groupe de travail présidé par DUBIEF Y et LE PAPE J (2018), « La fiscalité de production, Document de consultation », *Ministère de l'économie et des finances*, avril 2018, page 15.

²⁰ CRAWFORD I, KEEN M et SMITH S (2010), « Value Added Tax and Excises », in *Dimensions of Tax Design*, Sir James Mirrlees (ed), *et al.*, 275-422, Oxford University Press.

²¹ DIAMOND P et MIRRLEES J (1971), « Optimal Taxation and Public Production I: Production Efficiency », *American Economic Review*, 61(1), 8-27.

HEADY C (1993), « Optimal Taxation as a Guide to Tax Policy: A Survey », *Fiscal Studies*, 14(1), 15-41.

²² KEEN M (2009), « What Do (and Don't) We Know about the Value Added Tax? A Review of Richard M. Bird and Pierre-Pascal Gendron's *The VAT in Developing and Transitional Countries* », *Journal of Economic Literature*, 47(1), 159-170.

SMART M et BIRD R (2009), « The Impact on Investment of Replacing a Retail Sales Tax with a Value-Added Tax: Evidence from Canadian Experience », *National Tax Journal*, 62(4), 591-609.

BENGE M, PALLOT M et SLACK H (2013), « Possible Lessons for the United States from New Zealand's GST », *National Tax Journal*, 66(2), 479-498.

²³ GUERINI Ma, GUILLOU S, NESTA L, RAGOT X, SALIES E (2018), « Impôt sur les sociétés : état des lieux et effets différenciés de la réforme », *OFCE Policy brief 38*, 16 octobre, page 1.

²⁴ KEEN M (2013), « Targeting, Cascading, and Indirect Tax Design », IMF Working Paper No. 1357. *International Monetary Fund*, Washington, DC.

- ²⁵ SMART M et BIRD R (2009), « The Economic Incidence of Replacing a Retail Sales Tax with a Value-Added Tax: Evidence from Canadian Experience », *Canadian Public Policy*, 35(1), 85-97.
- ²⁶ BARBÉ A (2014), « The Efficiency of Gross Receipts Taxation », in *Tax Policy Analysis in a Flexible Computable General Equilibrium Model: Applications to Energy and Gross Receipts Taxation*, Ph.D. dissertation, Rice University, Houston, TX.
- ²⁷ HEADY C (1993), « Optimal Taxation as a Guide to Tax Policy: A Survey », *Fiscal Studies*, 14(1), p. 38.
- ²⁸ MARTIN P et TRANNOY A (2019), « Les impôts sur (ou contre) la production », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 53 juin 2019, p. 5.
- ²⁹ BLUNDELL R et PRESTON I (2019), « Principles of Tax Design, Public Policy and Beyond: The Ideas of James Mirrlees, 1936-2018 », *Fiscal Studies* 40(1), 5-18.
- ³⁰ DANIEL JM (2017), *Les impôts : Histoire d'une folie Française*, Tallandier, 224 pages.
- ³¹ DELORME G (2000). *De Rivoli à Bercy : Souvenirs d'un inspecteur des finances 1952-1998*, Institut de la gestion publique et du développement économique.
- ³² « L'incidence statutaire retient que la taxe est supportée par celui qui l'acquitte. L'économiste retient en revanche que dans une économie de marché où les prix des produits et des facteurs sont flexibles, évoluent selon la loi de l'offre et de la demande, les prix peuvent s'ajuster à la variation de la taxe. La variation des prix induite par celle des taxes entraîne un changement dans la distribution des revenus, des profits et du bien-être qui est l'objet ultime de l'incidence fiscale ». SIMULA L et TRANNOY A (2009), « Incidence de l'impôt sur les sociétés », *Revue française d'économie* 2009/3 (Volume XXIV), page 3-4.
- ³³ SMITH Adam (1776), *La Richesse des Nations*, traduction 1881, chapitre II.
- ³⁴ SMITH Adam (1776), *op. cit.*, chapitre VI.
- ³⁵ RICARDO David (1817), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (trad. française, 1847), chapitre IX.
- ³⁶ SAY Jean-Baptiste (1840), *Cours complet d'économie politique pratique*, Société Belge de librairie, par exemple page 497.
- ³⁷ SAY Jean-Baptiste (1840), *op. cit.*, page 507. Extrait complet : « L'impôt que le producteur est obligé de payer fait partie de ses frais de production ; c'est une difficulté qu'il rencontre sur son chemin, qu'il ne parvient à surmonter qu'en payant une certaine somme. Et comme il ne peut continuer à produire qu'autant que tous ses frais de production (sa peine comprise) se trouvent remboursés, il faut bien qu'il augmente le prix de ses produits ; et de cette manière fasse supporter au moins une forte partie de l'impôt à ses consommateurs ».
- ³⁸ Quand l'élasticité est nulle, la demande ne varie pas à la hausse ou à la baisse quand le prix varie. La demande reste inchangée quel que soit le prix. C'est notamment le cas des produits de première nécessité : bien que le prix augmente, la consommation se maintient car il existe peu de produits de substitution. Quand l'élasticité est négative, un changement de prix à la hausse est susceptible de provoquer une variation à la baisse des volumes de la demande (et inversement).
- ³⁹ SAUVEPLANE Paul et SIMULA Laurent pour le Conseil des prélèvements obligatoires (2017), *Où va l'impôt sur les sociétés ?*, Rapport particulier n°6 Document de travail, page 5.
- ⁴⁰ Voir par exemple SIMULA L et TRANNOY A (2009), « Incidence de l'impôt sur les sociétés », *Revue française d'économie* 2009/3 (Volume XXIV), page 18 : « Un facteur qui n'est pas mobile ... ne peut pas échapper à la taxe. Il supporte par définition le poids facial de la taxe. En revanche, le mouvement de fuite du facteur mobile lui permet d'échapper en partie à la taxe et, ainsi, de dévier la charge de la taxe sur d'autres facteurs ».
- ⁴¹ Voir par exemple SIMULA L et TRANNOY A (2009), « Incidence de l'impôt sur les sociétés », *Revue française d'économie* 2009/3 (Volume XXIV), page 36-37 pour une revue de la littérature, avec notamment Arulampalan et al. [2008] estimant qu'un 1 \$ d'impôt sur les bénéfices en plus réduit les salaires de 92 centimes à long terme ; Felix [2006] estimant qu'une augmentation de 10 % de l'impôt sur les sociétés diminue le salaire brut annuel de 7 % ; Hasset et Mathur [2006] concluant qu'une hausse de 1 % du taux de l'impôt sur les sociétés est associée à une baisse de 1 % du taux de salaire ; Aus dem Moore et Kasten [2009] montrant qu'une hausse de 1 \$ de l'impôt sur les sociétés par employé se traduit par une baisse de salaire comprise entre 80 centimes et

117 centimes ; Desai et al. [2007] trouvant qu'entre 45 et 75 % de l'impôt sur les sociétés sont payés par le travail, le reste étant supporté par le capital.

Pour une application récente, on peut se référer à la dernière étude de l'OFCE sur les effets du CICE. Elle montre que « les services [moins exposés à la concurrence internationale] ne semblent pas répercuter le CICE sur leurs prix, probablement en raison d'un partage plus favorable vers la masse salariale, tandis que les branches industrielles au sens large (agriculture, industries, construction) [plus exposés à la concurrence] auraient répercuté à la baisse le CICE sur leurs prix de valeur ajouté ». Observatoire Français des Conjonctures Économiques (2020), *Évaluation de l'impact du CICE par une méthode hybride et utilisation de l'information macro-sectorielle*, Rapport pour France Stratégie, Version du 7 septembre, page 3.

⁴² Voir par exemple LAURE Maurice (1956), *Traité de politique fiscale*, p.59

⁴³ SIMULA Laurent et TRANNOY Alain (2009), *op. cit.*, page 18.

⁴⁴ Voir par exemple Groupe de travail présidé par DUBIEF Y et LE PAPE J (2018), « La fiscalité de production, Document de consultation », *Ministère de l'économie et des finances*, avril, page 13.

⁴⁵ En 2019 l'Insee comptabilisait 15,8 milliards de taxes sur le foncier bâti et non bâti à la charge des entreprises <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986815?sommaire=4987235#:~:text=Les%20entreprises%20en%20France%20au%20sens%20%C3%A9conomique>.

⁴⁶ Voir partie 4 pour un détail des données utilisées et des calculs effectués.

⁴⁷ Un calcul alternatif avec les impôts de production hors masse salariale nets de subventions est proposé en annexe, voir page 22 et suivante.

⁴⁸ En Suède, la protection sociale est financée à 53 % par l'impôt, les cotisations assises sur le travail ne représentant que 47 %. L'UE à 28 et la France sont dans une situation inverse, avec respectivement 55 et 60 % de la protection sociale financée par les cotisations sociales et le solde, soit 45 et 40 %, par l'impôt. Source : Eurostat Recettes par type [spr_rec_sumt], calculs sur 2017.

⁴⁹ Selon le dernier *Global Competitiveness Index* du Forum économique mondial, la France se situe au 15^{ème} rang mondial sur 141 pays. Elle est derrière les Pays-Bas (4^{ème}), la Suisse (5^{ème}), l'Allemagne (7^{ème}), la Suède (8^{ème}), le Royaume-Uni (9^{ème}), le Danemark (10^{ème}) et la Finlande (11^{ème}). Au sein de l'UE, l'Hexagone est seulement 11^{ème} sur 27. Voir SCHWAB K editor (2019), *The Global Competitiveness Report 2019*, World Economic Forum.

⁵⁰ DUBIEF Y et LE PAPE J (2018), « La fiscalité de production, Document de consultation », *Ministère de l'économie et des finances*, avril, Document de consultation n° 2018-025-02, page 13.

⁵¹ COE REXECODE (2018), « Le poids et la structure des prélèvements obligatoires sur les entreprises industrielles », *Document de travail n°68*, mai 2018, 106 pages.

⁵² GUERINI M, GUILLOU S, NESTA L, RAGOT X, SALIES E (2018), « Impôt sur les sociétés : état des lieux et effets différenciés de la réforme », *OFCE Policy brief 38*, 16 octobre, page 1.

⁵³ BERGEAUD A, CARBONNIER C, JOUSSELIN E et MALGOUYRES C (2019), « Shocking Capital: Firm-Level Responses to a Large Business Tax Reform in France », *Mimeo PSE-Banque de France*, mars, 28 pages.

⁵⁴ MARTIN P et TRANNOY A (2019), « Les impôts sur (ou contre) la production », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 53 juin, pages 8 et 9.

⁵⁵ MARTIN P et TRANNOY A (2019), « Les impôts sur (ou contre) la production », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 53 juin, p. 8.

⁵⁶ Voir par exemple LAURE M, BABEAU A et LOUIT C (2001), *Les impôts gaspilleurs*, PUF Quadrige, 172 pages.

⁵⁷ Voir par exemple LAURE M (1956), *Traité de politique fiscale*, Presses Universitaires de France, pages 100-125.

⁵⁸ YETERIAN M, SCHWERER CA et BOUZOU N (2019), *Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires*, Institut Montaigne et METI, 72 pages, octobre.

⁵⁹ LACHAUX A et LALLEMENT R (2020), *Les facteurs de localisation des investissements directs étrangers en Europe Le cas des sites de production, d'innovation et des sièges sociaux*, France Stratégie, document de travail n° 2020-16, novembre, page 2.

⁶⁰ Voir par exemple POINGT G (2020), « Fermeture de Bridgestone à Béthune : des subventions européennes ont-elles été versées en Pologne et en Hongrie ? », *Le Figaro*, 17 septembre, accessible avec le lien <https://www.lefigaro.fr/societes/fermeture-de-bridgestone-a-bethune-des-subventions-europeennes-ont-elles-ete-versees-en-pologne-et-en-hongrie-20200917>

⁶¹ Voir MARQUES N (2020), « Fermeture de Bridgestone : "La fiscalité française rigide a mis l'usine dans le rouge" », *L'Express*, 20 septembre, accessible avec le lien https://www.lexpress.fr/actualite/idees-et-debats/fermeture-de-bridgestone-la-fiscalite-francaise-rigide-a-mis-l-usine-dans-le-rouge_2134922.html

⁶² Voir MARQUES N (2020), « Fermeture de Bridgestone : "La fiscalité française rigide a mis l'usine dans le rouge" », *L'Express*, 20 septembre, accessible avec le lien https://www.lexpress.fr/actualite/idees-et-debats/fermeture-de-bridgestone-la-fiscalite-francaise-rigide-a-mis-l-usine-dans-le-rouge_2134922.html

⁶³ LEE Y et GORDON R (2005), « Tax Structure and Economic Growth », *Journal of Public Economics*, 89(5), 1027-1043.

TOSUN MS et ABIZADEH S (2005), « Economic Growth and Tax Components: An analysis of Tax changes in OECD », *Applied Economics*, 37, 2251-2263.

BANIA N, GRAY J et STONE J (2007), « Growth, Taxes and Government Expenditures: Growth Hills for U.S. States », *National Tax Journal*, 60, 193-204.

ARNOLD J (2008), « Do Tax Structures Affect Aggregate Economic Growth ? : Empirical Evidence from a Panel of OECD Countries », *OECD Economics Department Working Papers*, No. 643, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/236001777843>

REED R (2008), « The Robust Relationship between Taxes and U.S. State Income Growth », *National Tax Journal*, 61, 57-80.

GALE W, KRUPKIN A et RUEBEN K (2015), « The Relationship between Taxes and Growth: New Evidence », *National Tax Journal*, 68(4), 919-942.

FEREDE E et DAHLBY B (2012), « The Impact of Tax Cuts on Economic Growth: Evidence from the Canadian Provinces », *National Tax Journal*, 65(3), 563-594.

GEMMELL N, KNELLER R & SANZ I (2011), « The Timing and Persistence of Fiscal Policy Impacts on Growth: Evidence from OECD Countries », *Economic Journal*, 121, 33-58.

⁶⁴ Le taux net d'impôt sur la production est donc le résultat des impôts de production (D29) moins les subventions de production (D39). Ces deux variables proviennent de la base Eurostat : https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=namq_10_gdp&lang=en.

⁶⁵ LEVINE R et RENELT D (1992), « A sensitivity Analysis of Cross-Country Growth Regressions », *American Economic Review*, 82(4), 942-963.

⁶⁶ La spécification du modèle est fournie en annexe page 21.

⁶⁷ L'OFCE considère que le taux implicite d'IS constaté pour les PME et les ETI est de 17 % cf. GUERINI M, GUILLOU S, NESTA L, RAGOT X, SALIES E (2018), « Impôt sur les sociétés : état des lieux et effets différenciés de la réforme », *OFCE Policy brief 38*, 16 octobre, page 5.

A noter que le gouvernement estime dans ses projections le retour mécanique de la baisse des impôts de production à 14 % d'impôt sur les sociétés supplémentaire. Ce chiffre nous paraît sous-évalué. Il correspond au taux moyen implicite calculé par l'OFCE lorsqu'on intègre les micro-entreprises. Or, celles-ci faussent doublement la perspective. D'une part, elles ont un taux implicite d'imposition particulièrement faible (7%), d'autre part, elles ne constituent pas la cible de la baisse des impôts de production.

Sur ces questions voir aussi BACH L, BOZIO A et MALGOUYRE C (2019), *L'hétérogénéité des taux d'imposition implicites des profits en France : constats et facteurs explicatifs*, Institut des Politiques Publiques, rapport IPP N°21, mars, 120 pages.

⁶⁸ DESMETTRE S (2020), La situation des prélèvements obligatoires sur les entreprises en France et chez ses principaux partenaires économiques, rapport particulier n°1 pour le Conseil de prélèvements obligatoires, juillet, pages 73-74 ou CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES (2021), Quel taux pour l'impôt des sociétés en France ?, Les notes du CPO, juillet, page 9 ou CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES (2020), Adapter la fiscalité des entreprises à une économie numérisée, septembre, pages 29 et 30.

⁶⁹ Insee, *Les comptes de la nation en 2018*, Activités des branches, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4131357?sommaire=4131436>

⁷⁰ Insee, Bilan : 7.103 Compte des entreprises non financières (S11 et S14AA), <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4131393?sommaire=4131436>

⁷¹ Les cotisations sociales à charge des salariés représentent 22 % des salaires bruts selon l'URSSAF cf. <https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/taux-de-cotisations/les-employeurs/les-taux-de-cotisations-de-droit.html>

⁷² Sur la base d'une dépense publique de chômage de 14 526 € par chômeur indemnisé en 2018 calculé d'après des données Unédic.

Les dépenses publiques de chômage sont définies par l'OCDE comme les dépenses de prestations en espèces au profit d'un individu au titre de l'indemnisation du chômage. Elles incluent les indemnités de licenciement à partir de fonds publics, ainsi que le versement des pensions aux bénéficiaires avant qu'ils atteignent l'âge normal de la retraite, si ces versements sont effectués parce que les bénéficiaires sont sans emploi ou pour d'autres raisons liées à la politique du marché du travail.

Le chiffre a été calculé à partir des comptes de l'Unédic au titre de 2018. Cette année-là, l'Unédic comptabilisait 40,1 milliards de charges techniques (dont 33,3 milliards d'allocations, 3,4 milliards de contributions à Pole emploi, 2 milliards de validation de points retraites) pour 2,761 millions de demandeurs d'emplois indemnisés. Source : UNEDIC (2020), Rapport financier 2019, page 6.

⁷³ Selon l'INSEE, l'Impôt sur le revenu représentait 6 % du revenu avant redistribution en 2016. Voir par exemple <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238443?sommaire=4238781#tableau-figure7>

⁷⁴ Selon l'INSEE, les 10 % des personnes les plus modestes consacrent 12 % de leur revenu disponible à la TVA, contre 5 % pour les 10 % les plus aisées. Dans ce chiffre, un taux moyen de 8,5% a été retenu. Voir par exemple <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3713290>

⁷⁵ Le surplus de revenu disponible a été calculé en soustrayant des salaires (nets d'IR) les allocations chômages économisées suite à la baisse du chômage (12 048 € par chômeur, sur la base des données Unédic cf. note 72).

⁷⁶ S'agissant du surcroît d'activité, le gain d'impôt sur les sociétés a été estimé à partir du gain d'impôt de production (0,9 milliard d'euro en année 1) et sur la base de 1,11 € d'impôt sur les sociétés pour 1 € d'impôt de production une fois la réduction de fiscalité de production.

Passage de l'IP à l'IS	Impôts de production (IS)	Impôt sur les sociétés (IP)	IS pour 1€ d'IP
Net historique 2018	60	28	0,47 €
Supplément d'IS lié à la baisse des IP	-29	6	
Ce que l'on aurait constaté si la baisse avait été faite	31	34	1,11 €

⁷⁷ Eurostat, structural business statistics by NUTS 2 regions and NACE Rev. 2, https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=sbs_r_nuts06_r2&lang=en.

⁷⁸ MARTIN P et TRANNOY A (2019), « Les impôts sur (ou contre) la production », *Les notes du Conseil d'analyse économique*, n° 53 juin, page 9.

⁷⁹ <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/impots-ce-que-la-flat-tax-a-vraiment-coute-aux-finances-publiques-1138694>

⁸⁰ Selon un travail récent de l'OFCE, le CICE a permis de créer/sauvegarder 400 000 emplois en 2017. Si l'on intègre les effets négatifs liés à son financement (ayant indirectement détruit 240 000 emplois), « bouclage et financement compris, le CICE aurait permis de créer entre 150 000 et 200 000 emplois environ ». Il n'aurait rien coûté et permis de réduire le chômage. *Observatoire français des conjonctures économiques* (2020), « Évaluation de l'impact du CICE par une méthode hybride et utilisation de l'information macro-sectorielle », Rapport pour France Stratégie, Version du 7 septembre, page 55.

⁸¹ Mission finances locales co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur (2018), Rapport sur la refonte de la fiscalité locale, Mai, page 21.

⁸² FOUILLERON A (2015), « La Taxe sur la valeur ajoutée et les finances publiques », *Conseil des prélèvements obligatoires*, Juillet, 172 pages, page 19.

⁸³ OCDE (2018), *Consumption Tax Trends 2018 : VAT/GST and Excise Rates, Trends and Policy Issues*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ctt-2018-en>, pages 25-26.

⁸⁴ La répartition entre les Länder est généralement liée à leur poids dans les recettes pour l'Impôt sur le revenu (en fonction du lieu de résidence des contribuables et non de leur lieu de travail) et pour l'Impôt sur les sociétés (en fonction de la localisation du siège de l'entreprise). Près d'un quart de la TVA, en revanche, est utilisé pour faire la péréquation, le reste étant proportionnel à la population. ECALLE F et TURBAN S (2019), *Autonomie des collectivités territoriales : une comparaison européenne*, France Stratégie, note d'analyse, juillet, page 11.

⁸⁵ La CSG relève des « impositions de toute nature » au sens de l'article 34 de la Constitution. Une partie de son produit peut être attribué à d'autres fins que le financement de la sécurité sociale, comme le souligne la jurisprudence du Conseil constitutionnel (cf. décision n°2001-447 DC du 18 juillet 2001), sous réserve que cet usage alternatif reste limité. Voir par exemple Mission « finances locales » co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur (2018), Rapport sur la refonte de la fiscalité locale, Mai, pages 47-48.

⁸⁶ Mission finances locales co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur (2018), Rapport sur la refonte de la fiscalité locale, Mai, page 8.

⁸⁷ Mission finances locales co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur (2018), Rapport sur la refonte de la fiscalité locale, Mai, pages 48-49.

SUR LES AUTEURS

Pierre Bentata est chercheur associé à l'Institut économique Molinari. Il est économiste, essayiste et conférencier. Il est Maître de conférences à la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille. Il est aussi le fondateur de Rinzen. En parallèle, il intervient régulièrement dans les médias sur les sujets économiques et plus particulièrement sur les questions de réglementations des secteurs de la santé et du numérique. Il est l'auteur de cinq essais : *Des Jeunes sans Histoire* (Libréchange 2016), *Les désillusions de la liberté* (Éd. de L'Observatoire 2018), *L'aube des idoles* (Éd. de L'Observatoire 2019), *Libérez-vous !* (Éd. de L'Observatoire 2020), *De l'esprit de servitude au XX^{ème} siècle* (Éd. de L'Observatoire 2021).

Nicolas Marques est Directeur général de l'Institut économique Molinari. Diplômé en gestion (EM Lyon) et Docteur en économie (Université d'Aix Marseille), il a débuté sa carrière en enseignant l'économie, puis en exerçant des responsabilités marketing et commerciales dans de grands groupes bancaires français. Avant de devenir Directeur général de l'Institut économique Molinari, en 2019, il contribuait au développement de l'Institut en tant que chercheur associé, avec plusieurs travaux sur les enjeux fiscaux, finances publiques et protection sociale. Il publie régulièrement des chroniques dans *Capital* et *La Tribune*. Contact : nicolas@institutmolinari.org

PUBLICATIONS RECENTES DE L'IEM

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2021), *The Zero Covid strategy continues to protect people, economies and freedoms more effectively*, septembre, 52 pages.

COLLECTIF (2021) *Pour une réforme des retraites qui réponde aux enjeux français Compétitivité, emploi, innovation avec la capitalisation pour tous*, septembre, 88 pages. Etude réalisée en partenariat avec CroissancePlus.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2021), *Un an après, la stratégie Zéro Covid protège mieux populations et économies*, avril, 28 pages.

PHILIPPE Cécile, MARQUES Nicolas, ROGERS James (2021), *La pression sociale et fiscale réelle du salarié moyen au sein de l'UE*, 12^{ème} édition, juillet, 43 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2020), *Le jour où les Etats de l'Union européenne ont dépensé toutes leurs recettes annuelles*, 6^{ème} édition, novembre, 36 pages.

MARQUES Nicolas et PHILIPPE Cécile (2020), *Le partage de la contribution sociale et fiscale des entreprises du CAC 40 français en 2019... 267 milliards pour les salariés, 80 milliards pour les États et 42 milliards nets d'impôts pour les actionnaires*, 3^{ème} édition, mai, 52 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *Retraites françaises, sortir de l'impasse, préparer l'avenir*, décembre, 68 pages.

BENTATA Pierre (2019), *Education la France peut mieux faire, évaluation de l'efficacité du système d'éducation et de formation en France*, décembre, 36 pages.

SNOWDON Christopher (2019), *L'indicateur des Etats moralisateurs au sein l'Union européenne. Le classement des pays de l'UE en fonction des interdits sur le tabac au sens large, l'alcool, l'alimentation et les boissons*, novembre, 62 pages.

MARQUES Nicolas, PHILIPPE Cécile (2019), *La fiscalité sur les carburants et les cigarettes*, octobre, 36 pages.

Institut économique Molinari

Des idées pour un avenir prospère

www.institutmolinari.org

ISBN 978-2-931091-01-2